

# LE COMBAT SYNDICALISTE

ORGANE DE PRESSE MENSUEL DE LA

**CNT** 2€ JANV 07 **CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 313.



## INTERIOR'S

Au Havre, les bras de fer se succèdent entre la section syndicale CNT et la direction d'Interior's. Cette dernière annonce une revalorisation des salaires... à la presse! La lutte continue, tant que les fiches de paie ne reflèteront pas la médiatique déclaration. **Voir page 3.**

## CINÉMATHEQUE

Des élections, de la grève et de l'action directe : la Cinémathèque fait sa révolution sous le drapeau rouge et noir depuis quatre ans avec succès. Dernier en date : la réintégration d'une salariée après une grève générale du personnel de sept jours. **Voir page 5.**

## DÉCROISSANCE

De l'impossibilité d'accoler les termes « développement » et « durable », expliquée aux écologistes et aux capitalistes, déconçus qu'ils sont de découvrir que la décroissance ne peut passer que par la mort du capitalisme. **Voir page 7.**

## INTERNATIONAL

Au Bangladesh, les ouvriers du textile et les paysans sans-terre luttent dans un contexte de répression sociale sauvage. Le Portugal rejoint le club privilégié des pays où une confédération anarcho-syndicaliste sévit. La SAC suédoise réussit sa mobilisation. **Voir pages 8 et 9.**

## BRUCE CLARKE

L'artiste est un homme de politique. Lorsqu'il peint, photographie ou commémore, Bruce Clarke s'engage, fait passer le fond avant la forme en passant par l'abstraction. **Voir page 10.**

## PRISON

Les cachots ont beaucoup fait parler d'eux à l'issue de la consultation sur la condition pénitentiaire. Pour la première fois, les embastillés ont été invités à s'exprimer. Et maintenant? Ils sortent? **Voir page 11.**

## ET AUSSI...

Allemagne : le monopole s'étiole	2
Daim, expulsé malgré tout	3
Le chômage vu de l'intérieur	3
Accords dans le cinéma : la dernière séance?	4
La Poste : ça va PTT!	4
Délégué syndical, mode d'emploi	6
La CNT c'est quoi?	6
1789 : une vraie déculottée	7
Où nous contacter	7
Rencontres avec des Palestiniens	8
Les classes de la lutte de classes	11
<b>Abonnements</b>	<b>11</b>



Deux rapports et maintenant un avis, celui du Conseil économique et social, explorent les différentes solutions pour une réforme de la représentativité syndicale et du « dialogue social », les deux étant liés puisque, que ce soit au niveau de l'entreprise, de la branche, ou des négociations interprofessionnelles, il faut, en droit, être reconnu « représentatif » pour pouvoir négocier. Il est à noter que ces projets ne concernent pour l'instant que les entreprises ou associations de droit privé.

La première phase de la réforme du syndicalisme est acquise tant elle semble faire consensus parmi ces syndicats dits « représentatifs » :

il s'agit de celle du « dialogue social », comprendre la codécision des « partenaires sociaux » (qui ont pourtant des intérêts contradictoires) sur un agenda de réformes fixé en concertation avec le gouvernement. La question de la représentativité vient s'articuler à ce niveau interprofessionnel pour savoir qui siègera à la table, mais elle concerne également les négociations au niveau des branches et dans les entreprises.

25 décembre 2006

**La Confédération nationale du travail** se joint au **0 810 000 367** à partir d'un tél. fixe  
BP 30423 - 35004 Rennes cedex  
cnt@cnt-f.org www.cnt-f.org

**LE COMBAT SYNDICALISTE**

Les abonnements, la distribution et l'administration  
CS c/o CNT 31 - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse  
cs-administration@cnt-f.org - tél. 08 72 58 35 90  
La rédaction est au 33 rue des Vignoles, 75020 Paris  
sa boîte mail est combat-syndicaliste@cnt-f.org

# REPRÉSENTATIVITÉ EN NÉGOCIATION

**Honnis par la bourgeoisie industrielle du XIX<sup>e</sup>, les syndicats n'ont été reconnus par les élites dirigeantes qu'au XX<sup>e</sup> siècle. Cette reconnaissance ne fut acquise qu'au prix de leur intégration progressive dans la cogestion des fonctions sociales de l'État, en France et ailleurs. Tantôt ennemi de la toute-puissance patronale, tantôt instrument de la paix sociale, le syndicat, organisation fondatrice du mouvement ouvrier, a subi les attaques du pouvoir, qui le réprime d'un côté, et le pousse à l'intégration de l'autre.**

Après les grandes grèves de 1995 et de 2006 contre le CPE, le gouvernement, à travers notamment la voix de son ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, trouve les syndicats français à la fois trop petits et trop contestataires. La réforme en cours prétend donc les rendre plus « représentatifs » et en même temps plus intégrés à une cogestion des entreprises et de l'État. L'expérience de la CFDT nous rappelle que cette voie se solde toujours par un affaiblissement de la lutte syndicale et par des régressions sociales.

### Les critères actuels

Dans une entreprise du secteur privé, aux termes de l'article L. 133-2 du Code du travail, la représentativité des organisations syndicales est déterminée d'après cinq critères : les effectifs, l'indépendance, les cotisations, l'expérience et l'ancienneté du syndicat, l'attitude patriotique pendant l'Occupation. Mais, à côté de ces critères issus directement de la législation, le ministre ou le juge apprécient également l'audience (mesurée notamment par les résultats électoraux) et l'activité (caractérisée par le dynamisme des actions menées). Les cinq « grandes confédérations » (CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC) bénéficient depuis 1966 d'une présomption irréfutable (c'est-à-dire incontestable)

de la représentativité. Elles sont reconnues représentatives sans avoir à démontrer qu'elles remplissent les critères. Elles siègent également de droit dans les négociations de branche, et au niveau interprofessionnel, avec l'État. Pour la CNT, il est possible d'obtenir la représentativité dans toute entreprise où elle est implantée si elle n'est pas contestée dans les quinze jours qui suivent la désignation de son délégué syndical par lettre recommandée à l'entreprise. Sinon, il faut prouver sa représentativité devant le tribunal d'instance au regard des critères juridiques. Ce système n'est pas la panacée, car il entraîne souvent des procédures judiciaires difficiles en raison de la contestation par l'employeur ou même parfois par d'autres sections syndicales qui ne voient pas d'un bon œil l'arrivée d'une nouvelle section très revendicative, à l'image des cinémas Rytman, à Paris, où la désignation d'un délégué syndical CNT en novembre 2004 a été contestée par la CGT, FO et la direction.

### Les différentes options

Deux textes rassemblent différentes pistes pour la réforme : le rapport Hadas-Label, remis en 2006, et l'avis du conseil économique et social (CES), qui vient de sortir. Le rapport prévoit un scénario « d'adaptation » et un de « transformation », tandis que l'avis du CES opte pour la transformation avec cependant des propositions différentes.

#### Un scénario d'adaptation

Le rapport Hadas-Label propose le maintien du système de représentativité irréfutable des cinq confédérations, tout en révisant cette liste après chaque grande élection (soit les élections prud'homales – tous les cinq ans –, soit les élections de délégués du personnel – tous les quatre ans –, soit une autre élection à échelle nationale dont les modalités restent à définir). Au niveau de l'entreprise, les organisations syndicales qui n'auraient pas la représentativité irréfutable pourraient être reconnues selon des modalités proches du système actuel, et au niveau de la branche, par une décision administrative.

À tous ces niveaux, de nouveaux critères s'ajoutent à ceux cités précédemment, avec un changement : l'attitude patriotique pendant la guerre serait remplacée par le respect des valeurs républicaines, notamment par le rejet de toute action violente. Une notion très floue, l'action syndicale pouvant parfois être qualifiée de violente (piquet de grève, occupation « musclée », arrachage d'OGM, etc.).

#### Les scénarios de transformation

Selon le rapport Hadas-Label comme pour l'avis du CES, il faut abroger la représentativité irréfutable des cinq, au profit des élections (auxquelles

ne pourraient participer que les syndicats remplissant les nouveaux critères précédemment énoncés). Partant de là, plusieurs possibilités sont envisagées : ces élections pouvant être les élections professionnelles (délégués du personnel ou au comité d'entreprise), les élections prud'homales ou une élection nationale, distincte, à définir.

### Pourquoi cette réforme ?

L'histoire a montré que, quand on le laisse se bureaucratiser, le syndicat peut devenir un outil de contrôle social dans les mains du patronat et de son fidèle gendarme, l'État. Ainsi, autant un syndicalisme d'action directe à la base peut attirer sur lui les pires répressions, autant un syndicalisme de dialogue, tendant à une illusoire cogestion, peut faire l'objet de tous les soins.

La réforme actuelle répond à cette volonté de renforcer un syndicalisme de délégation, avec des représentants relégitimés qui pourront signer toutes les régressions. Ce qui frappe dans ce contexte, c'est que les syndicats – de Solidaires à la CFDT – tapent tous à la porte de cette réforme pour avoir la place la plus proche du poêle de la légalité. Depuis des années, l'UNSA et Solidaires demandent à entrer dans le club des cinq. Feignant de satisfaire cette demande, le gouvernement a entamé le processus actuel, et l'on assiste maintenant à une véritable cohue de bétail pour accéder à la mangoire : les directions de la CFDT et de la CGT viennent de pondre un amendement qu'ils veulent voir intégrer au projet de loi sur le dialogue social, montrant bien ainsi qu'il s'agit derrière cette réforme de décider qui siègera, et donc qui aura les subventions publiques, les postes de permanents dans les institutions paritaires, etc. Leur amendement propose d'établir la représentativité à partir des élections de délégués du personnel et du comité d'entreprise, toujours avec comme précondition de remplir les critères légaux. Parmi les autres syndicats aujourd'hui représentatifs, tous sont contre par peur de perdre leur place acquise : FO met en avant les élections à la Sécurité sociale (sa place forte), la CFTC et la CGC parlent d'un syndicalisme d'adhésion, et la CGC demande de réserver le bénéfice des accords aux adhérents des syndicats signataires, rejoignant le système corporatiste à l'américaine prôné par Ségolène Royal. Ce système

entraîne un assez fort taux de syndicalisation, beaucoup de fonds de pension, et très peu de grèves. Le Medef, lui, hésite, mais a peur de perdre son trio de copains abonnés aux accords miteux (CFDT, CFTC, et CGC).

Mais quid dans tout cela du syndicalisme de terrain dans le privé ?

### Quels enjeux pour la CNT ?

Évidemment, l'avenir du syndicalisme défendu par la CNT n'est envisagé ni dans les rapports ni dans les avis. Rien non plus dans les différentes déclarations syndicales sur la répression qui ne bénéficient pas de la représentation irréfutable. Rien sur les droits des délégués syndicaux dans les petites entreprises où les syndicats sont généralement absents ou en incapacité d'agir. Rien n'est dit sur la possibilité d'être représentatif sur les critères de l'indépendance, des adhésions, de l'activité... qui sont pourtant la base du syndicalisme (d'ailleurs, malgré cette réforme, pourrions-nous toujours prouver notre représentativité syndicale dans une entreprise en cas de contestation?). Au contraire, on nous ajoute le critère du « respect des valeurs républicaines », qui pourra être utilisé pour réprimer notre projet révolutionnaire, nos statuts pronant notamment la suppression de l'État, ce qui est a priori en opposition à ce nouveau critère.

Et toutes les pistes mènent à des élections et donc à une intégration accrue du syndicalisme à l'entreprise et à l'État, dont on peut rire quand on parle de critère d'indépendance alors que certains syndicats sont financés à hauteur de 60 % par les subventions publiques !

Pour la CNT, le syndicalisme doit rester l'outil des travailleurs en lutte dans les entreprises et ne doit pas se fourvoyer dans une délégation permanente à des individus siégeant dans les instances créées par l'État et le patronat. Il faut s'attendre, dans un futur proche, à une transformation du modèle syndical français, menaçante pour nos pratiques syndicales. La CNT doit s'y préparer sans renier son identité anarcho-syndicaliste : nous nous battons pour obtenir notre représentativité dans le secteur privé, mais pas à tout prix. Car notre projet révolutionnaire ne peut pas s'adosser à un syndicalisme de dialogue social, où l'État et les patrons ont besoin de partenaires acceptant de jouer le jeu.

Laurent STIS 59



## Et pendant ce temps... en Allemagne

Extrait d'une interview avec des camarades syndicalistes allemands sur le droit syndical en Allemagne et ses évolutions récentes (intégralité disponible sur le site [www.cnt-f.org/international](http://www.cnt-f.org/international)). De quoi nous donner à réfléchir sur les évolutions actuelles du droit syndical en France...

### Quels sont les critères de représentativité syndicale en Allemagne ?

**Ulric Stork (Ver.di Landau - DGB) :** Il n'existe pas, explicitement, un statut de syndicat : les syndicats sont légitimés par la Constitution (article 9). Mais la loi implique également qu'il existe uniquement un droit collectif, de grève par exemple, non pas un droit de grève individuel comme en France. La reconnaissance légale d'un syndicat est très fortement définie par ce qu'on appelle ici le « droit des juges », c'est-à-dire la jurisprudence. Par contre, les décisions récentes des tribunaux confirment la disparition du monopole syndical. Celui-ci n'était qu'un fait historique. Le monopole s'est imposé après la guerre, mais la constitution ne fixe rien et ne favorise rien à ce sujet : pluralisme syndical ou syndicat unique.

**Hansi Oosting (Kultursyndikat Berlin - FAU) :** Ce qui est acquis par la jurisprudence en matière de droit syndical est fortement imprégné par la conception de partenariat social : un syndicat doit être en état d'obtenir une convention par la lutte, mais aussi faire preuve d'une volonté de la signer. En clair, une attitude non conflictuelle et de coopération avec le patronat est exigée. De plus, la signature d'une convention s'accompagne d'un « devoir de paix » pour plusieurs années : une « trêve » qui interdit de refaire grève tant que cette convention est respectée.

**T. (FAU Neustadt) :** Pour des raisons historiques, la loi interdit les unions « économiquement paisibles », donc propatronales. Autrement dit, un syndicat, pour être reconnu, doit prouver qu'il n'est pas subventionné par le patronat. La reconnaissance dans les faits mis à part, qui existera toujours tant qu'on pourra s'imposer sur le terrain, pour être légalement reconnu comme syndicat, il faut faire preuve – suivant la jurisprudence allemande – de notre « volonté et capacité de contracter des conventions collectives ».

### Comment se passe cette disparition du monopole syndical ?

**Hansi O. :** La force du DGB (le syndicat allemand) repose, en principe, sur deux socles : le système des conseils d'entreprise et le système des conventions collectives. Une base active n'a jamais été le but recherché, mais aujourd'hui les deux socles subissent des attaques importantes, car les patrons n'en ont plus besoin. Le DGB réagit de manière purement défensive et est prêt à tous les compromis pour conserver le modèle du partenariat social. C'est une des raisons pour lesquelles les collègues quittent les grands syndicats : 4 millions durant ces quinze dernières années. Ils ne voient pas de raison de rester dans un syndicat quand la conséquence est de devoir toujours renoncer. En même temps, la Confédération chrétienne a été reconnue comme syndicat par les tribunaux, et des syndicats corporatistes comme le *Marburger Bund* gagnent des adhérents en se donnant un air combatif. Toute cette évolution est à double tranchant : la Confédération chrétienne est un syndicat-fantôme de jaunes qui ne sert qu'à signer des conventions collectives pourries, le *Marburger Bund* n'est que très superficiellement combatif et n'est tout compte fait qu'une représentation corporatiste de médecins. Malgré tout, une rupture avec l'image « syndicat = DGB » se fait, et cela peut nous venir en aide. Il en est de même pour le système des conventions collectives et les conseils d'entreprise. La casse des conventions collectives et la désertification des conseils font que les choses empirent réellement – dans un premier temps. Le fait d'être forcé de descendre à l'échelle de l'entreprise pourrait également ouvrir une porte pour des petits syndicats de lutte comme la FAU. Et l'absence d'un conseil d'entreprise entraîne le recours à d'autres formes d'actions. De plus, ceci devrait avoir des conséquences sur les critères de définition syndicale décrits plus haut. Mais le plus grand souci pour un projet anarcho-syndicaliste en Allemagne reste de dépasser la léthargie de la base, qui a été élevée dans cette « culture » par les grands syndicats pendant des décennies.

Propos recueillis par Pascal SI de la CNT



## TOULOUSE-PARIS solidaires face aux expulsions

Daim, étudiant en sociologie à l'université Toulouse-Mirail depuis son arrivée en France en 2001 et syndiqué à Sud-Étudiant, s'est fait interpellé le mercredi 15 novembre 2006 alors qu'il se rendait à son lieu de travail.

En mars 2006, Daim se voit refuser le renouvellement de son titre de séjour étudiant, pour « non-réalité des études ». En tant qu'étudiant étranger, pour avoir le droit d'étudier, il faut valider un diplôme en trois ans maximum. La licence, premier diplôme universitaire, s'obtient en trois ans, ce qui ne laisse pas droit au redoublement. Ce principe est bête et méchant : redoublement vaut expulsion. Mercredi 15 au soir, jour de son interpellation, des étudiants s'organisent pour une mobilisation d'urgence.

Jeudi 16 au matin, environ 200 personnes, surtout des étudiants, se rassemblent devant la préfecture. En début d'après-midi, après vingt-quatre heures de garde à vue, Daim est transféré au centre de rétention de Toulouse, avec vue directe sur les pistes de l'aéroport. Le soir, manifestation au centre ville avec plus de 500 personnes.

Vendredi 17 novembre, passage devant le juge des libertés. 40 personnes viennent le soutenir au centre de rétention. Daim y restera jusqu'au procès.

Lundi 20 novembre, environ 200 personnes devant le tribunal administratif. Après vingt minutes d'audience et dix de délibération, le juge confirme l'expulsion. Quinze minutes plus tard, Daim est déjà en route vers Roissy.

Vendredi 24 novembre, rassemblement devant le consulat du Mali à Paris, pour que le « laissez-passer », nécessaire à l'expulsion, ne soit pas délivré.

Mercredi 29 novembre, Daim est sur la liste des « passagers » pour le vol de Bamako. Le laissez-passer n'est pas délivré. Grâce à la mobilisation d'une trentaine de militants (Sud-Étudiant, CNT FAU) et du soutien de certains passagers, il ne sera pas expulsé.

Samedi 2 décembre, comme prévu par la loi, après quinze jours de rétention, Daim repasse devant le juge des libertés. Prenant en compte deux tentatives d'expulsion sans laissez-passer, le juge reconduit la détention de Daim de cinq jours au lieu de quinze. Sans laissez-passer, il serait libéré le 8 décembre.

Jeudi 7 décembre, le laissez-passer est délivré par le consulat du Mali, l'expulsion est prévue pour le vol de 16h40. Une trentaine de militants se rendent d'urgence à Roissy. À l'aéroport, les forces de l'ordre les attendent. L'ambiance est tendue. Interdiction de diffuser, sauf pour les flics, qui, eux, distribuent un tract avertissant des risques encourus (cinq ans de prison) pour entrave à l'expulsion. La pression sur les passagers est forte. L'action des militants est vaine, l'un d'eux sera interpellé puis relâché. L'avion décollera avec quarante-cinq minutes de retard avec Daim à bord.

Des sans-papiers sont expulsés chaque jour, et s'il y a des défaites, il y a aussi des victoires. À l'approche des fêtes de fin d'année, il ne faut pas relâcher l'effort. Restons vigilants et actifs !

Pauline Intercro 31  
Julie Sud-Étudiant Mirail



## Bin's terror LA DICTATURE DU PATRONAT

Au Havre, suite à la négociation salariale annuelle de 2006, les salariés des ateliers Interior's, qui n'ont obtenu qu'une augmentation de salaire minime pour des salaires déjà très bas, ont décidé de se mettre en grève le 6 décembre. Cette grève intervient dans un contexte où la direction de l'entreprise sollicite de plus en plus les salariés en les rendant polyvalents, sans embauche supplémentaire ni contrepartie financière. Alors que le coût de la vie augmente, les salaires ne suivent pas. Les travailleurs commencent à ne plus rien avoir à perdre et veulent vivre dignement. L'enseigne Interior's s'étend nationalement et internationalement, l'entreprise marche bien, mais les fruits de la croissance ne profitent qu'à une minorité, laissant pour compte les ouvriers et les employés. Nos revendications sont classiques : revalorisation conséquente des salaires, treizième mois, prime de transport, etc. La réplique de la direction est rapide : elle convoque les salariés de la repro le 8 décembre et leur dit qu'ils sont manipulés par une minorité et qu'ils se sont conduits comme des sauvages en faisant grève ! Les salariés doivent réfléchir le week-end avec leur famille et penser à leurs enfants. Mais la direction ne lâchera rien. En clair, les salariés sont manipulés, donc cons et abrutis, et de plus ce sont des sauvages ! La direction veut fermer la porte à toute discussion et négociation. Pas question de se laisser intimider. Le 13 décembre, 95 % du secteur repro et 32 % de Country Corner sont en grève. La presse locale et FR3 se déplacent pour couvrir les piquets de grève. Manifestation de voitures décorées d'affiches d'Interior's en grève et de la CNT, « Quel acquis social n'a pas été obtenu par la lutte », avec des drapeaux rouge et noir qui flottent au vent... Circuit en ville, devant le magasin Interior's, où un

huissier nous attend. Passage obligé devant la sous-préfecture, où l'on refuse de nous recevoir : c'est une affaire privée où l'État n'a pas à intervenir.

L'huissier fait une tentative d'intimidation lorsqu'un des responsables de la CNT locale entre dans le magasin, comme il le fait habituellement, pour remettre un tract qui doit être apposé sur les panneaux syndicaux selon un protocole signé par la direction d'Interior's et notre syndicat. Et ces sourires de clients et de vendeuses... Bref, journée de la CNT au Havre, on y prendrait goût... Dans la soirée, vote de l'AG des grévistes pour la reconduction de la grève !

Le lendemain, on remet ça, on repopularise la grève avec couverture médiatique, affichage, etc. Cette fois, la directrice de la boîte accepte de recevoir FR3 et annonce qu'elle a accordé 5,25 % de revalorisation salariale pour les bas salaires. Elle précise que ça correspond aux revendications des grévistes... Qu'elle prenne contact avec la CNT, qu'elle l'écrive noir sur blanc et que les copains retrouvent ce pourcentage sur leur feuille de paie, après on verra...

Suite aux journées du 13 et 14 décembre, les travailleurs d'Interior's suspendent temporairement leur mouvement. Mais la lutte n'est pas terminée pour autant.

D'après les communiqués des salariés d'Interior's en grève CNT 76

### Solidarité

Des diffusions de tracts ont eu lieu devant les magasins Interior's à Aubervilliers (STE 93), Coignières (78), Grenoble, Lille, Lyon, Paris, Sainte-Geneviève-des-Bois (UD 91)...



## Le futur de l'emploi à l'UMPE

La bataille de l'emploi aboutira très vraisemblablement à un WaterBorloo social. Dans la perspective des élections, tous les coups sont permis pour présenter à la populace un niveau de chômage « acceptable ». À défaut, on pourra lancer l'anathème sur ces fainéants de chômeurs. Au quotidien, à l'Assedic comme à l'ANPE, on forge les armes qui bientôt pourront se retourner contre ses propres artisans.

### Profilers : vous n'avez besoin de rien... vous allez être servi !

Le « profilage » est le nouvel instrument de contrôle. Dès l'inscription, il s'agit pour l'Assedic d'estimer la durée de chômage encourue selon le métier exercé/recherché, la qualification, le bassin d'emploi et autres items statistiques informatisés.

Le demandeur d'emploi sera classé dans l'une des cinq catégories retenues. À celles et ceux qui relèveront de la première catégorie (recherche d'emploi accélérée), un traitement de faveur sera réservé : trois mois pour retrouver un travail, aidé par trois contacts de l'Assedic et au moins quatre ou cinq contacts avec l'ANPE. Bien entendu, cette dernière n'a absolument pas les moyens humains et matériels d'assurer ce dispositif. Qu'à cela ne tienne, la

présence à une convocation pour un entretien au rabais fera amplement l'affaire.

Mis en place mi-octobre en région parisienne en complément du suivi mensuel et d'autres mascarades de mobilisation, ce dispositif vient engluer un peu plus les missions de l'ANPE pour les soumettre aux desiderata du gouvernement Medef. Jamais cet établissement n'aura joué un rôle politique aussi grossier. En interne, la menace montre également son nez. Les animateurs d'équipes professionnelles sont de plus en plus amenés à contrôler les éventuelles résistances. Eux aussi vont devoir choisir leur camp sous peine de se tirer une balle dans le pied.

### Des privés d'emploi au service de l'emploi privé

Les nouvelles ne sont pas bonnes pour le service public de l'emploi : l'AFP a jeté sur n'importe quel appel d'offre pour substituer, l'Assedic redoute les compressions de personnel avec le regroupement des directions départementales et l'ANPE s'agit pour conserver son leadership. Selon sa direction, l'ANPE ne redoute absolument pas la mise en concurrence avec

l'intérim et autres organismes privés à qui l'Assedic confiera dès janvier 2007 entre 50 et 100 000 chômeurs à reclasser avec 3 000 euros par demandeur. Un conseiller du privé, à temps plein sur cette tâche, devra accompagner 60 demandeurs contre 140 en moyenne pour un conseiller ANPE, pour 530 euros. Pas de quoi s'inquiéter en effet...

D'ailleurs, le rapprochement Assedic-ANPE tant prôné par le gouvernement, la transformation en GIE du service informatique, le déménagement de la direction régionale Île-de-France, la sous-traitance des services généraux et le redéploiement d'une partie des agents dans les agences locales, etc., n'ont rien d'inquiétant non plus, selon la propagande interne. Et les organisations syndicales les

proches de la direction péorent sur le dévoiement du dialogue social et mesurent que le changement de statut, qu'elles ont signé en 2003, devient bien utile pour démembrer l'établissement. Elles restent néanmoins fort satisfaites de leurs actions, en clairnement sur les miettes qu'elles ont obtenues de la direction sur les recrutements (en CDD de longue durée) ou sur l'accès au congé individuel de formation.

### Dégâts collatéraux

Ces perspectives de privatisation ne nous surprenent pas. La logique de sous-traitance est déjà poussée à son paroxysme. La disparition partielle programmée de cet établissement public annonce la privatisation de l'assurance chômage. Le profilage et la logique de parcours ne s'inspirent-elles pas des procédés de l'assurance ? Et, à l'éclairage des plans Hartz appliqués en Allemagne en 2004, rares seront les repreneurs qui tireront leur épingle du jeu à part les boîtes d'intérim.

Les béni-oui-oui de l'ANPE auront peut-être tout loisir d'appliquer leurs pratiques et leurs conseils à eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, ça laissera la place pour réactiver de réelles bourses du travail autogérées.

Section ANPE Santé social  
et fonction publique territoriale-RP  
section.anpe@cnt-f.org



## Expulsion à Mazingarbe

Dans cette ville du Pas-de-Calais, le 16 octobre (juste avant la trêve hivernale...), l'expulsion n'a pas eu lieu. Une entreprise de déménagement avait entamé la sinistre besogne dans une maison de la Soginorpa quand le CNT-SEP (sans-emploi et précaires) du Béthunois est intervenu à l'appel d'un voisin. Le syndicat a relevé l'absence de l'huissier et de la police, et imposé aux déménageurs de cesser immédiatement ce transfert sauvage de mobilier sur le trottoir. L'arrivée de l'huissier et d'un serrurier n'entama pas la détermination des syndicalistes, qui enjoignirent à tout ce beau monde de quitter les lieux. Pour leur défense, ces tristes sieurs prétendirent n'être là que pour un simple changement de serrure ! Face aux expulsions : résistons ! Aujourd'hui, c'est eux ; demain, ce sera nous...



## SOLDE SUR LES TRAVAILLEURS DU CINÉMA ?

**Les producteurs de films (cinéma ou pub) bénéficient du système d'emploi le plus flexible : le CDD d'usage. Cet avantage accordé aux employeurs du secteur est légitimé par la nature ponctuelle et intermittente de leur activité. Ils profitent ainsi d'une main-d'œuvre technique et artistique déjà formée et toujours disponible. Si l'employeur peut salarier une personne pour une seule journée, le salarié se doit d'être prêt à répondre à l'offre, téléphone toujours en poche pour ne pas rater le moindre coup de fil. À ceux qui pensent encore que les intermittents du spectacle jouissent d'une liberté professionnelle, il faut imaginer ce que signifie travailler à la demande un jour ici, un autre 800 km plus loin puis soudain la nuit, en studio ou à l'extérieur...**

Ces conditions de travail difficiles sont prises en compte dans la convention collective de la production cinématographique, qui date des années 60. Cette convention, jamais étendue, a longtemps été la référence en termes de conditions de travail et de niveaux de rémunération, même pour les producteurs non signataires. En effet, l'ensemble des travailleurs a toujours fait respecter ce texte. Seulement les choses évoluent. Alors que le volume de travail augmente (de plus en plus de longs métrages produits chaque année), les condi-



tions de travail se détériorent. Les temps de tournages quotidiens sont de plus en plus longs, mais la durée globale de tournage en jours se réduit. Avec une ou deux heures supplémentaires quotidiennes,

le producteur peut aisément gagner deux semaines sur l'ensemble du tournage.

Les travailleurs deviennent alors les variables d'ajustement du star system. Oui, le cinéma n'échappe pas aux lois du marché. Pour avoir le casting qui ravira les diffuseurs TV, les distributeurs et les exploitants de salles, les producteurs de films prennent sur les ouvriers et techniciens pour payer les cachets exorbitants des stars. Ces grosses productions, pour être rentables, doivent monopoliser les écrans, au mépris d'autres films qui sortent alors de façon confidentielle. Aussi ces films plus confidentiels, sans jamais mettre en cause le système, exigent des salariés le plus de sacrifices : travail sous-payé voire non rémunéré avec contrat de participation. La participation demande aux ouvriers et techniciens de conditionner leur salaire au succès du film.

Aujourd'hui, le piège se referme : l'ensemble des syndicats de producteurs est déterminé à négocier une autre convention collective où les salaires seraient revus à la baisse (jusqu'à 40 %). C'est tout simplement catastrophique. La lutte a débuté sous le contrôle de la bureaucratie CGT spectacle et de l'ultracorporatiste syndicat autonome SNTPTCT. Les travailleurs du cinéma, isolés par leurs conditions de travail et vivant le syndicalisme comme une prestation de service, sont-ils prêts à se mobiliser ? La CNT Spectacle entend bien jouer les trouble-fêtes et construire la mobilisation en donnant aux travailleurs le contrôle de la lutte au sein d'assemblées générales démocratiques et décisionnelles.

## Le CNE c'est comme un CDI... Mon cul, oui !

En décembre 2005, la menuiserie où je bossais dépose le bilan. On s'y attendait, mais c'est bien triste parce qu'on y travaillait avec le sourire. Du coup : chômage, vacances... Ça faisait un an que je bossais non-stop sans vacances. Et là, le mouvement anti-CPE/CNE éclate. Ça me permet d'y participer. On gagne contre le CPE, mais on perd contre le CNE, fait chier ! Mouvement fini, je cherche tranquillement du boulot. Plusieurs patrons me proposent des CNE. Je refuse cette précarité tout en observant qu'il n'y a plus que ça en proposition d'embauche dans le bâtiment (notre secteur représente à lui seul 25 % des CNE). À chaque fois, on me dit qu'il ne faut pas s'en faire : « Le CNE c'est comme un CDI. » Si c'est pareil, ce n'était pas la peine de créer un nouveau contrat, ai-je répondu à ma conseillère ANPE qui me tenait le même discours mensonger.

Puis un gars décide de racheter la boîte où je bossais avant. Bénéficiant d'une priorité d'embauche en tant qu'ex-salarié, il me propose un CDD suivi d'un CDI avec maintien de mon salaire antérieur. Le gars a l'air sympa, il bosse bien... Je saute sur l'occasion. On travaille un mois (avril-mai) ensemble, et ça le fait. Il me garde et me prend en CDI (juin). Quelques jours après le début du CDI, il me fait signer mon contrat : un CNE. Ça fait mal au bide, mais je signe en me disant que je ne trouverai pas mieux ailleurs. Et pour me rassurer, il me dit : « Le CNE c'est comme un CDI. » La Haine. On devra faire des heures sup et on les récupérera plus tard. Pour l'instant, il faut lancer l'activité de cette nouvelle menuiserie : développer le carnet de clients, répondre présent partout et faire de la trésorerie...

Parlant sur lui et cette entreprise, je me donne à fond pour développer ladite entreprise, c'est-à-dire un outil de travail qui puisse me fournir du boulot intéressant à long terme. Preuve qu'on peut être syndicaliste et aimer son travail, mais on le préférerait sans patron, autogéré par tous les travailleurs, dans l'égalité.

J'enchaîne donc les chantiers, seul. À coup de journées de douze à quinze heures, de semaines de soixante à soixante-dix heures... À en vomir... Je fais péter tous les quotas. Trop de boulot, pas assez d'ouvriers, pas assez de délais, manque d'informations... La tension monte. Entre-temps, un jeune a été embauché à l'atelier (annonce : CDI, trente-cinq heures, 10 euros de l'heure). Il se retrouve à faire des semaines de cinquante à soixante heures pour le smic et... en CNE. Un intérimaire est pris pour faire le chef d'atelier. Le patron s'arrange avec lui pour ne faire apparaître que trente-cinq heures sur les feuilles d'heures destinées à l'agence intérim. Pour les heures sup, ils s'arrangeront... Erreur. Cinq semaines plus tard, le patron met fin à la mission de l'intérimaire. « Et mes heures sup ? » demande l'intérimaire. Finalement, la réponse du patron sera : « Quelles heures sup ? » Ça représente tout de même dans les 750 euros.

C'est la goutte d'eau en trop. Mon collègue et moi n'avons pas de traces officielles de nos heures sup et nous ne supportons pas ce que notre patron a fait à notre collègue intérimaire. Nous établissons une liste de revendications et nous nous préparons à la grève. On débarque un lundi matin avec notre lettre de revendications. Voir la gueule du taulier et son incapacité à parler (ça restait coincé au fond de sa

gorge) était un bon moment. Au bout de quatre jours de négociations, nous tombons d'accord et obtenons la reconnaissance de nos heures sup ainsi qu'un plan de récupération. Cependant, nous n'arrivons à rien sur le cas de notre ancien collègue intérimaire. Il nous est dit par le patron, comme par nos conseils, qu'il ne fait plus partie de l'entreprise et même qu'il n'en a jamais fait partie. Son patron étant la boîte d'intérim, c'est contre elle qu'il doit se retourner... Et après, il n'aura plus de boulot. Super, l'intérim ! Pour nous, la récupération de nos heures passe par des vacances et des primes. Fin septembre, je suis de retour au boulot après un mois de RTT. Le lendemain de ma reprise, mon collègue et moi recevons nos lettres de licenciement. On s'y attendait, mais pas aussi rapidement... Le CNE ne demande pas de motifs de licenciement. Ce qui est illégal. Mais devant le nombre de cas de licenciements de CNE sans motif cassés par les prud'hommes, la CGPME (syndicat patronal représentant les petites et moyennes entreprises) conseille aux patrons de mettre un motif. Le nôtre sera : incompétence. Un mois en CDD et quatre mois en CNE pour se rendre compte de mon incompétence. Balèze !

Virés pour avoir ouvert nos gueules, pour avoir voulu rester dignes, pour avoir relevé la tête et dit stop. Maintenant, ça va se passer aux prud'hommes, en espérant une victoire pour ne pas laisser ce patron dans sa croyance en sa toute-puissance et pour venger notre ancien collègue intérimaire.

Ben Intercro 69

Damien Culture-Spectacle RP

## PTT

Malgré l'« accord social » du 27 janvier 2006 qui interdit la CNT-PTT à la Poste, celle-ci a poursuivi son action, s'investissant dans la grève nationale du 14 novembre contre la privatisation. Sur Lyon, dans les bureaux où la CNT est présente, le taux de grévistes a dépassé les 90 %.

La CNT-PTT veut lutter contre les changements qui participent à cette privatisation : le projet facteur d'avenir, qui vise à fliquer les facteurs et accroître leur « productivité », ou les restructurations à venir. Comme à Lyon, où, dix ans

après avoir divisé le gros centre de tri, soi-disant ingérable, en petits centres, il est prévu de revenir en arrière, en supprimant 400 emplois. Ces changements ont un coût énorme et ne seront pas rentabilisés. Mais les objectifs de La Poste sont clairs : casser les derniers lieux de résistances et supprimer du personnel.

La confédération soutient la CNT-PTT dans sa lutte pour recouvrer ses droits syndicaux élémentaires : la possibilité de distribuer des tracts, de prendre la parole, d'organiser des réunions d'info syndicale pour que les travailleurs puis-

sent s'organiser collectivement. C'est pour cela que dans plusieurs villes de France, le 25 novembre, il y a eu des rassemblements devant les bureaux de poste, ainsi qu'une manifestation dynamique qui a rassemblé 150 personnes dans les rues de Lyon. La mobilisation se poursuivra avec des actions le samedi 27 janvier, date anniversaire de l'accord, ainsi qu'avec un appel à des envois massifs de mails de protestation le 29 janvier.

Mickaël UD 69

## GRÈVE NATIONALE





# CINÉMATHÈQUE, LE SEPTIÈME ART DE LA LUTTE

En juin dernier, une grève générale de sept jours à la Cinémathèque française a réveillé cette vénérable institution, choyée par le ministère de la Culture, bien au chaud dans son nouveau cocon de Bercy. La Cinémathèque redevenait un lieu de combat(s). Depuis plus de quatre ans et l'implantation d'une section CNT en mai 2002, la vieille dame avait été secouée épisodiquement par une fièvre revendicatrice, mais jamais un mouvement aussi massif n'avait marqué son actualité sociale. Rencontre avec deux adhérents du canal historique, Seb et Alain.

## Comment et pourquoi est née cette section CNT ?

**Seb :** Depuis la mise sur la touche d'un directeur éminent mais néanmoins fourbe par le conseil d'administration fin 2001, la Cinémathèque subissait les aléas d'une direction inconséquente : le volet social était bien entendu passé à la trappe, la

sans programme précis. En mai 2002, quand on a su les dangers qui pouvaient faire couler la taule, on s'est dit avec Alain, faut faire péter tout ça !

## Vous aviez déjà eu une expérience syndicale ? Quel est votre parcours ?

**Alain :** J'ai été militant CGT pendant vingt-cinq ans, depuis que je bosse, en fait, tendance anarcho-syndicaliste, communiste libertaire, donc pas forcément à l'aise dans la structure, mais c'était pour moi le seul syndicat efficace contre les patrons. La CNT, je n'y pensais pas encore ; trop groupusculaire, sans doute... Pourtant, dans la manif du 1<sup>er</sup> mai 2002, j'ai rejoint le cortège CNT et j'ai pris contact avec des militants, qui m'ont dirigé vers le syndicat de la Culture.

**Seb :** Moi je suis vraiment anar, tendance Scalp et fumigènes, donc s'enfermer dans une organisation... Mais après une discussion à bâtons rompus

## Comment en êtes-vous arrivés à avoir des élus ? La CNT n'encourage pas cette méthode.

**Seb :** En fait, ce sont les salariés eux-mêmes qui nous ont demandé de nous présenter. Au vu de ce qui s'était passé en deux ans, ils voulaient qu'on relaie leurs demandes dans les instances. Le fait d'être élus nous a facilité encore plus le contact avec les salariés en difficulté, et c'est comme ça qu'on a pu faire vraiment chier la direction. On est devenu procéduriers, la direction a été contrainte de requalifier tout le personnel d'accueil en CDI, alors qu'ils enchaînaient des CDD illégaux, on a imposé les panneaux syndicaux, on a défendu comme on pouvait des cas de requalification ou de repositionnement dans la grille de salariés lésés, la plupart du temps avec succès.

**Alain :** C'est à ce moment-là que deux salariés supplémentaires nous ont rejoints en janvier 2006, résultat de la lutte victorieuse sur les contrats.

## Médiapole : à quand un métro lillois rouge et noir ?

Une section syndicale CNT a été créée en octobre à Médiapole, les médiateurs « agents oranges » du métro lillois. Le camarade Ouari a été mandaté par le STIS-CNT 59 comme délégué syndical, ce qui n'a pas été contesté par la direction ni par les autres syndicats présents dans l'entreprise. Des panneaux d'affichage ont été mis à la disposition de la CNT. Médiapole est une association qui emploie de nombreux précaires. Plusieurs revendications sont avancées, notamment concernant le rattachement à une convention collective afin de mieux encadrer le droit du travail (grille de salaires et autres avantages spécifiques).



boîte perdait pas mal de fric, il y avait un vrai risque de fermeture définitive. Et pourtant, les syndicats implantés restaient sans réaction...

**Alain :** Comme d'habitude, bien sûr. Le syndicalisme à la Cinémathèque, c'était un mélange de paternalisme, de copinage avec certains salariés et aussi avec la direction, genre on est une grande famille. Une petite réunion mensuelle des élus, un CE encroûté dans sa distribution des chèques-vacances, chèques-cadeaux et autres chèques en blanc ! Pas de sections syndicales organisées...

**Seb :** Officiellement, quatre syndicats avec un adhérent, deux maximum pour la CFDT. C'est d'ailleurs la CFDT qui tenait la baraque, ultramajoritaire aux élections professionnelles, où elle se présentait

de deux heures et quelques bières, on s'est dit banco ! Mais on n'était pas sûr que la direction accepte la création de la section. On a donc occupé le terrain pendant un mois avant d'officialiser le truc, en distribuant des tracts sanglants, bien pêchus, pour dénoncer les méthodes de la direction, des jaunes. Bref on a flingué à vue tous azimuts, et le plus incroyable, c'est que ça a marché tout de suite ! Les salariés nous ont contactés, encouragés à continuer, on a eu deux adhésions supplémentaires, c'était une vraie rupture avec ce qu'ils vivaient jusque-là...

**Alain :** Et la direction y a peut-être vu une opportunité de diviser les orgas, et donc a accepté la présence de ces « petits branleurs agités » (dixit la CFDT). Mais tout a été très vite. En peu de temps, on a réussi à imposer des méthodes de lutte conformes à nos idées : AG souveraines, harcèlement de la direction, intransigeance sur les objectifs à atteindre, tracts, journal syndical. Le personnel a suivi, les autres syndicats aussi, par la force des choses, et on a ainsi obtenu tous ensemble le départ de deux directions successives, en moins d'un an, sans la moindre grève, et écrit nous-même le projet culturel et social de la Cinémathèque. Puis est arrivé la direction actuelle, en 2003. Et là, la musique a changé de tempo.

**Seb :** Oui, ils venaient tous du sérail, soit de l'État, soit de grands groupes privés. Ils ont monté un organigramme très structuré par le haut. Il a fallu s'adapter, se rapprocher des problèmes quotidiens des salariés, question salaires, conditions de travail, etc.

## La CNT est donc appréciée aujourd'hui ? Autant qu'au début ?

**Seb :** Oui, globalement, les salariés apprécient ce qu'on fait. La preuve, c'est qu'ils s'adressent spontanément à nous. Mais il peut y avoir danger de s'enfoncer dans le système. On a bien mesuré les limites des DP. En dehors des cas flagrants d'atteinte au Code du travail, on n'obtient ce que veut bien nous octroyer la direction. C'est pourquoi il faut continuer à prôner l'action directe. Seuls les mouvements collectifs sont vraiment payants, et puis quand on gagne ensemble, quel panard ! Ça change tout de suite l'ambiance entre tous les salariés.

## La preuve par la grève de juin ?

**Alain :** C'était terrible ! Ces cons de la direction, enveloppés dans leur arrogance, ont essayé de lourder une de nos camarades simplement parce qu'elle avait ouvert sa gueule contre sa hiérarchie. Ils se disaient qu'à l'approche de la fusion avec la Bibliothèque du film (Bifi), le licenciement de Valérie servirait d'exemple et inciterait les salariés à la prudence. Mais tout le monde était indigné. On a fait le tour de la boîte pour préparer la première AG de juin, tous les syndicats se sont associés à la démarche, et la grève générale a été votée à près de 90 % en AG. La Bifi s'est mise en grève en solidarité.

**Seb :** On a tenu deux AG par jour avec reconduction quotidienne de la grève générale pendant sept jours. On avait des piquets de grève même le week-end, des rencontres et des discussions avec le public, le soutien de la profession, d'organisations

syndicales régionales, de partis politiques (PCF et LCR). On a monté un site en quelques heures pour balancer les infos de l'intersyndicale... Bref, on a vraiment gagné la guerre de la com. Et puis, au final, on les tenait, car cette grève leur faisait perdre beaucoup d'argent. Et ils ont renoncé au licenciement ! On les a vraiment humiliés, virés des AG quand ils voulaient y assister. Et tout ça a provoqué une vague d'adhésions : huit de plus à l'issue du conflit ! 14 adhérents au total.

## Quel bilan tirez-vous après quatre ans d'existence ? Est-ce que tout ça correspond à ce que vous aviez imaginé au départ ?

**Seb :** Ces quatre ans m'ont donné un autre regard sur la lutte syndicale. Mais on n'a pas réussi à faire basculer la Cinémathèque dans une logique libertaire, autogestionnaire.

**Alain :** Ce qui a été super, c'est de constater que les modes de fonctionnement préconisés par la CNT permettent de gagner. Encore faut-il vouloir les appliquer... L'accueil de nos idées par les salariés est aussi un point positif, qui a contribué d'ailleurs à renforcer la section. Tout ça nous permet de mieux nous structurer, de partager les tâches, de créer de véritables commissions (juridique, logistique, publications). On se réunit très régulièrement. En revanche, je suis assez dubitatif sur les conséquences sur la direction. Elle perd quelques batailles, mais elle s'adapte très vite. En continuant à renforcer le syndicat par des adhésions de motivés de tous poils, on peut revenir aux sources et à l'action directe !

## L'Ariège déménage...

Le Syndicat interprofessionnel des travailleurs avec ou sans emploi d'Ariège (CNT-09) a changé d'adresse.

Rendez-vous maintenant à :

CNT-09,  
11, place Georges Duthil  
09000 Foix.

Pour ce qui est des aficionados de la Toile, rien ne change :

Courriel : cnt.09@cnt-f.org,

Site Internet : <http://cnt09.ouvaton.org>



# DÉLÉGUÉ SYNDICAL, MODE D'EMPLOI

**Au sein des entreprises, la vie syndicale est incarnée le plus souvent par la section, animée par des adhérents et par le ou les délégués syndicaux. Leurs attributions respectives sont définies par le Code du travail.**

## La section syndicale d'entreprise (L. 412-6)

Le rôle de la section syndicale consiste à assurer la représentation des intérêts matériels et moraux de ses membres. Pour remplir cet objectif, elle dispose d'un certain nombre de moyens : collecte des cotisations syndicales, affichage syndical, diffusion de tracts, utilisation d'un local dans l'entreprise, réunions syndicales dans l'entreprise, crédit d'heures. La création d'une section syndicale est possible dans toute entreprise quelle que soit sa nature et sa forme juridique. La section peut être constituée par chaque syndicat représentatif (voir pages 1 et 2). Pour un syndicat non représentatif au plan national, comme la CNT, il peut y avoir contestation de la représentativité devant le tribunal d'instance. Il faut alors faire la preuve de sa représentativité dans l'entreprise. Elle sera déterminée par : le nombre des adhérents, l'expérience et l'ancienneté du syndicat, son indépendance à l'égard de l'employeur.

## La désignation des délégués syndicaux (DS) (L. 412-11)

Le DS est le représentant du syndicat dans l'entreprise et doit porter les revendications des salariés. Si la constitution d'une section syndicale est possible dans toutes les entreprises ou établissements privés et les établissements publics à caractère industriel, commercial ou agricole quelle que soit leur taille, la désignation d'un DS ne peut intervenir que dans les entreprises d'au moins 50 salariés dès lors que cet effectif a été atteint pendant douze mois au cours des trois années précédentes. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, un délégué du personnel (DP) peut être désigné comme délégué syndical pendant la durée de son mandat. Des DS peuvent également être mis en place par voie d'accord collectif. Pour être désigné, le salarié doit être âgé de 18 ans minimum, travailler dans l'entreprise depuis au moins un an (six mois dans les entreprises de travail temporaire) et jouir de ses droits civiques.

C'est le syndicat, et non la section syndicale, qui désigne le DS. La désignation doit être faite auprès de l'employeur, des salariés, des organisations syndicales et de l'inspecteur du travail (en cas de remplacement ou de cessation de fonction d'un délégué, la même procédure doit être respectée) :



- en direction de l'employeur : le nom et le prénom du DS sont portés à la connaissance du chef d'entreprise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise contre récépissé. La date sur l'accusé de réception ou le récépissé fait foi entre les parties. La date de désignation du DS est importante car l'employeur, les syndicats et les salariés ont quinze jours pour contester cette désignation devant le tribunal d'instance. Ce délai écoulé, il n'est plus possible de contester le DS, excepté en cas de désignation frauduleuse, si l'employeur n'en avait pas eu connaissance pendant le délai légal ;

- en direction des salariés et des organisations syndicales : par voie d'affichage sur les panneaux réservés aux communications syndicales (L. 412-16, alinéa 1) ;

- en direction de l'inspecteur du travail : envoi simultané avec celui fait à l'employeur, à titre d'information. Selon le niveau de la désignation, l'inspecteur du travail compétent est celui dont dépend l'entreprise ou l'établissement. S'agissant du délégué syndical central d'entreprise, l'inspecteur du travail est celui dont dépend le siège social de l'entreprise.

## Le rôle des DS (L. 412-11)

Les DS remplissent une double fonction : d'une part, ils représentent le syndicat auprès du chef d'entreprise et d'autre part, ils animent la section syndicale. En ce qui concerne la défense des intérêts des salariés, les DS présentent notamment les revendications des salariés auprès de l'employeur et représentent leur syndicat dans la négociation collective d'entreprise (négociation annuelle obligatoire, négociation du protocole d'accord préélectoral). Ils sont habilités à défendre les salariés à propos des conditions de travail (pénibilité, travail de nuit, protection des femmes enceintes, harcèlement sexuel) et peuvent assister les délégués du personnel au cours de réunions avec l'employeur. Dans les entreprises de moins de 300 salariés et dans les établissements de ces entreprises, le DS est, de droit, représentant syndical au comité d'entreprise (CE) ou d'établissement. Il assiste à l'entretien préalable à une sanction disciplinaire, si le salarié le souhaite. Le DS peut également assister, voire représenter les salariés auprès du conseil des prud'hommes.

## Les moyens des DS

Pour ce faire, ils disposent d'un crédit d'heures payées comme temps de travail (voir encadré), ont la liberté de se déplacer à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise (L. 412-1) et de prendre tous les contacts nécessaires à l'accomplissement de leur mission avec les salariés. Ils ont également accès à un certain nombre de documents : le bilan social, quinze jours au moins avant la réunion au cours de laquelle le CE ou le

comité d'établissement donnera son avis sur le projet (L. 438-5) ; la convention et l'accord collectif ; le rapport annuel de l'employeur sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise (L. 432-3-1) ; au moins une fois par an et trois semaines avant la réunion du CE, les documents d'information obligatoires remis au CE, pour lui permettre d'élaborer le plan de formation du personnel (L. 933-3 et L. 438-5) ; au moins une fois par an, un bilan du travail à temps partiel réalisé dans l'entreprise (L. 212-4-5).

*D'après UL CNT Metz et UR CNT 59-62*



## Nombre de DS

Il varie en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement considéré :

- de 50 à 999 salariés : 1
- de 1 000 à 1 999 salariés : 2
- de 2 000 à 3 999 salariés : 3
- de 4 000 à 9 999 salariés : 4
- de plus de 9 999 salariés : 5

Dans les entreprises comportant des établissements distincts occupant un effectif d'au moins 50 salariés, le nombre de délégués syndicaux est fixé par établissement (R. 412-3).

Dans les entreprises d'au moins 500 salariés, tout syndicat représentatif qui a obtenu lors de l'élection du CE un ou plusieurs élus dans le collège des ouvriers et des employés et qui, au surplus, compte au moins un élu dans l'un quelconque des deux autres collèges, peut désigner un DS supplémentaire (L. 412-11, al.3).

Un délégué syndical central (L. 412-12) peut être désigné dans les entreprises qui comptent au moins deux établissements de 50 salariés chacun. Il peut être distinct des DS dans les entreprises d'au moins 2 000 salariés. Sinon, il doit être choisi parmi les DS.

## Crédits d'heures des DS

- 10 h/mois par délégué de 50 à 150 salariés
- 15 h/mois par délégué de 151 à 500 salariés
- 20 h/mois par délégué si plus de 500 salariés

Le délégué syndical central dispose de vingt heures par mois qui s'ajoutent au crédit dont il peut disposer pour exercer une autre mission. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le délégué du personnel désigné DS ne bénéficie que du crédit d'heures accordé au délégué du personnel. Pour préparer la négociation d'une convention ou d'un accord d'entreprise, chaque syndicat bénéficie d'un crédit global supplémentaire. Le temps passé en réunion avec l'employeur à son initiative et le temps passé à négocier un accord ne sont pas pris en compte dans le calcul des crédits d'heures. Les heures de délégation et les heures prises en dehors de leurs heures habituelles de travail, pour contacter les salariés à leurs postes de travail, sont payées comme temps de travail à l'échéance normale.

## Fin du mandat

Le mandat prend fin à l'initiative du salarié ou du syndicat, ou en cas de non-réélection du délégué du personnel désigné comme DS dans les entreprises de moins de 50 salariés. Son mandat prend fin par suite d'une baisse importante et durable de l'effectif en dessous de 50 salariés (baisse de 10 % pendant au moins vingt-quatre mois sur les trois années précédentes de référence). Dans ce cas, il doit y avoir accord entre l'employeur et les organisations syndicales. À défaut d'accord, la décision revient au directeur départemental du travail et de l'emploi.

## Licenciement d'un DS

Le DS est un salarié protégé, comme les élus du personnel. Il ne peut être licencié qu'avec l'accord de l'inspecteur du travail (L. 412-18, R. 412-5 et R. 412-6). Le DS est protégé même pendant qu'il n'exerce plus ses fonctions (maladie, etc.), et pendant douze mois après la fin de son mandat s'il l'a exercé au moins pendant douze mois.

## ÉCHANTILLONS DE PROCÈS



On se souvient de la condamnation de Benjamin, en août à Alès, pour avoir refusé que l'État prélève son AND suite au fauchage d'OGM. Lors de son procès en appel, le 28 novembre, son avocat a invoqué pour sa défense l'état de nécessité de la destruction d'OGM, argument déjà pris en compte en procès. Il a aussi dénoncé la rétroactivité de la loi Sarkozy sur le fichage ADN (2003), le fauchage ayant eu lieu en 2001. La justice criminalisera-t-elle encore une action citoyenne ? Verdict le 26 janvier 2007.

Parallèlement à ce cas, ce genre d'affaire se généralise en France, et les procès pour refus de prélèvement d'ADN fleurissent aux quatre coins de l'Hexagone. Restez vigilant, fermez la bouche !

## LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

**DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

**AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

**ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

**PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !**

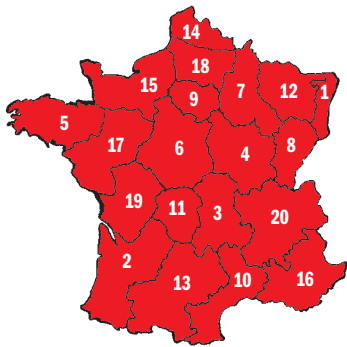


# OÙ TU VIS LA CNT LUTTE

## Bureau confédéral

BP 30 423, 35004 Rennes Cedex  
tél. 0810 000 367 prix appel local  
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.



### 1 Alsace

Union régionale CNT  
5 rue des Maréchaux, 68100 Mulhouse  
Tél. 03 89 43 93 88

### 2 Aquitaine

Union régionale CNT  
36 rue Sanche de Pomiers,  
33000 Bordeaux  
Tél. 05 57 89 21 72

### 3 Auvergne

Union locale CNT  
Salle Poly, place Poly,  
63100 Clermont-Ferrand

### 4 Bourgogne

Syndicats CNT Nièvre  
BP 25, 58018 Nevers Courtils  
Syndicats CNT Dijon  
BP 392, 21011 Dijon

### 5 Bretagne et Pays de Loire

Union régionale CNT  
5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes  
Tél. 02 99 53 32 22

### 6 Centre

Union locale CNT Indre-et-Loire  
BP 1331, 37013 Tours Cedex

### 7 Champagne-Ardennes

Syndicats CNT Marne  
BP 90009, 51201 Eprnay Cedex

### 8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs  
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex  
Syndicats CNT Jura  
BP 80039, 39110 Bracon  
Tél. 03 84 73 06 12

### 9 Île-de-France

Union régionale CNT  
33 rue des Vignoles, 75020 Paris  
Tél. 01 43 72 09 54

### 10 Languedoc-Roussillon

Union régionale CNT  
c/o CNT-PTT 66  
BP 90 256, 66002 Perpignan cedex

### 11 Limousin

Syndicats CNT Corrèze  
2 rue de la Bride, 19000 Tulle

### 12 Lorraine

Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle  
44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy  
Tél. 06 17 63 15 36

### 13 Midi-Pyrénées

Union locale CNT Haute-Garonne  
18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse  
Tél. 08 72 58 35 90

### 14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT  
1 rue Broca, 59800 Lille  
Tél. 03 20 56 96 10

### 15 Normandie

Syndicats CNT Calvados  
BP 02, 14460 Colombelles  
Syndicats CNT Seine-Maritime  
BP 411, 76057 Le Havre cedex

### 16 PACA

Union régionale CNT  
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

### 17 Pays de la Loire voir Bretagne

### 18 Picardie

Syndicats CNT Oise  
BP 50 605, 60006 Beauvais Cedex

### 19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT  
20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers  
Tél. 05 49 88 34 08

### 20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT  
Salle 15 bis Bourse du travail,  
42028 Saint-Étienne cedex 1  
Tél. 04 77 25 78 04

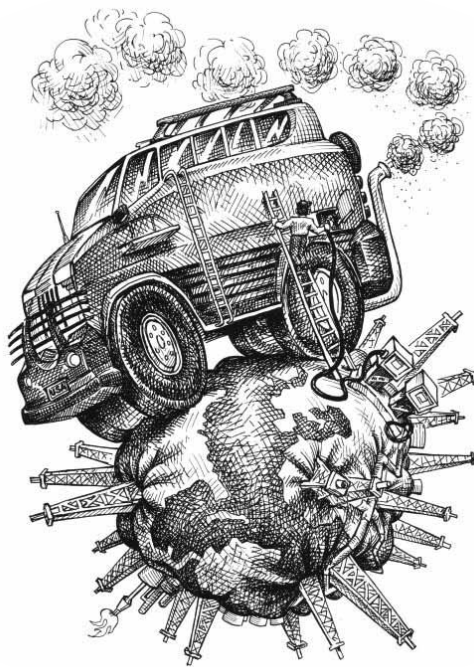
## LE CAPITALISME DOIT MOURIR!

**Le capitalisme repose sur un postulat indépassable : pour continuer à exister, il a besoin de croissance. Le plus souvent à tout prix...**

L'indicateur favori des économistes est l'évaluation du PIB<sup>1</sup> ou du PNB<sup>2</sup>. C'est cette croissance qui, dans le dogme de l'économie de marché, crée des emplois et diminue le chômage. Il faudrait donc continuer à croître indéfiniment pour résoudre le problème du chômage et de la misère, chez nous ou dans les pays de la périphérie. D'ailleurs, tous les économistes béent d'admiration devant la croissance à deux chiffres de la Chine, alors que nos économies croissent bon an mal an de 1 à 2 %. Ce qui signifie que d'une année sur l'autre, le PNB s'est accru de 1 à 2 %, ou alors que la production de biens a crû d'autant. Ce qui est très approximatif, puisque, si les voitures vont plus vite, il y aura plus d'accidents, et cela stimulera la croissance (coûts de réparation, d'hôpital, de funérailles et de remplacement de la voiture...). « La fonction idéologique de la croissance est de faire croire à la réduction des inégalités : plus la taille du gâteau (le PNB) augmente, plus les miettes semblent importantes<sup>3</sup>. » Mais pour augmenter les bénéfices à production égale, il faut délocaliser (faire produire à un coût moindre). Cependant, pour que les biens puissent être achetés, il faut donc assurer un revenu, même modeste, au consommateur. Et laisser faire le marché qui régulerait tout cela. Ce genre d'argument tient plus de la magie ou de l'incantation que de la réalité des faits !

Ce raisonnement de la croissance infinie se heurte à une situation simple : notre monde est fini, et ses ressources sont limitées. Un certain nombre d'arguments plaident pour une décroissance radicale, qui ne pourra se faire que si le capitalisme disparaît. D'abord, l'empreinte écologique, qui correspond globalement à la surface nécessaire pour assurer la consommation d'un individu, est de 1,9 ha en moyenne. Nos besoins actuels nécessitent 2,3 ha, mais les prévisions, si la croissance continue, font état de 3,8 ha en 2050, soit l'équivalent de deux pla-

nètes ! Le faux espoir d'une croissance en prend sérieusement un coup. En effet, qui va accaparer les ressources ? Les pays riches, qui pour continuer à croître prendront de plus en plus sur la part des autres... 80 pays ont un revenu par tête inférieur à ce qu'il était il y a dix ans, malgré tous les discours sur la réduction de la dette, l'aide au développement. Autre fantasme actuel : le développement durable, un développement harmonieux respectant l'environnement. C'est bon, ça va faire encore des points de PNB supplémentaires.



« Le développement durable, c'est concilier la croissance et la protection de l'environnement », déclarait en 2001 le président de British Petroleum France. Mais, dans le postulat de base<sup>4</sup>, il n'y a aucune remise en cause de l'ordre économique actuel. Cela reviendrait juste à voir émerger un capitalisme à visage humain. Autant demander à un lion de devenir végétarien ! D'un côté on détruit, de l'autre on fait mine de réparer. Pour ne surtout rien changer. Les écologistes posent le problème de la destruction de l'environnement, du réchauffement climatique et

posent la question uniquement en termes environnementaux. Mais la seule façon de préserver l'environnement tel qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire juste assurer le renouvellement, consiste à diminuer notre empreinte écologique, c'est-à-dire à décroître. Cela coûterait cher en termes d'emploi, dans le système capitaliste, avec sans doute le risque d'un soulèvement massif des privés d'emploi. Mais il faut se placer dans une situation de dépassement du capitalisme, c'est-à-dire dans l'optique de sa disparition. Les écologistes eux-mêmes sont bien obligés de convenir que décroissance et capitalisme sont antinomiques, sans en tirer les nécessaires conclusions.

En fait, la protection de notre planète est une question politique et économique. Seule la disparition du capitalisme permettra de penser d'autres rapports économiques fondés sur la solidarité et le fédéralisme et de répondre aux besoins fondamentaux des individus, en permettant une décroissance radicale dans les pays du centre.

N.M. Éducation 75

1. Le produit intérieur brut (PIB) correspond à la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée. Dans le PIB n'intervient pas la nationalité du producteur, la production de l'usine Toyota à Valenciennes entre dans le PIB. C'est un indicateur de la richesse du pays.

2. Le PNB est la valeur totale de la production finale de biens et de services des acteurs économiques d'un pays donné au cours d'une année donnée. À la différence du PIB, le PNB inclut les revenus net provenant de l'étranger, c'est-à-dire le rendement sur les investissements faits à l'étranger moins le rendement sur les investissements étrangers faits dans le pays. C'est le gâteau que sont censés se partager les habitants.

3. Citation extraite de : *Du développement à la décroissance*, Jean-Pierre Terrails, Éditions libertaires et du Monde libertaire (12 €).

4. À l'origine, le développement durable se définissait comme permettant de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

## LA BOURGEOISIE FACE AUX SANS-CULOTTES

**De février 1793 à juillet 1794, une opposition de classe naît entre les sans-culottes et la bourgeoisie. Les sans-culottes comprennent que le nouveau pouvoir a besoin d'eux et essaient d'imposer leurs revendications. La Convention nationale passe du soutien à la répression.**



Les sans-culottes forment un conglomerat hétérogène d'ouvriers, artisans, boutiquiers, employés, professions libérales, petits rentiers ou indigents. Ils s'organisent en sections de quartier. Ces sections se complètent par des comités civils, des comités militaires et des comités révolutionnaires. À partir du 21 avril 1793, ces comités sont indemnisés par le gouvernement et en deviennent la courroie de transmission. Les sans-culottes créent alors les sociétés populaires. Ils développent un programme politique et des revendications. Ils réclament une république de producteurs où chacun exerce ses activités pour ses besoins propres. Ils imaginent des magasins nationaux créés pour les indigents. Ce programme renferme trois éléments incompatibles avec le projet de la bourgeoisie : le partage égalitaire des richesses ; le droit à la propriété et la liberté du commerce limité par le droit à la vie ; l'assistance aux plus démunis. Pour réaliser ce projet, ils proposent la terreur politique, qui vise la répression des Vendéens, des aristocrates et de tous les contre-révolutionnaires. Contre les commerçants qui accaparent les produits pour s'enrichir sur le dos du peuple, ils développent leurs produits à des prix abordables en réquisitionnant et perquisitionnant. Les riches deviennent suspects. C'est donc une terreur de classe. Les jacobins (qui défendent, comme Robespierre, une alliance avec les sans-culottes) ont une attitude ambiguë : ils stimulent ce mouvement tout en le contenant. Depuis 1792, L'État français est en guerre. Des villes importantes se rebellent. L'insurrection vendéenne éclate en mars 1793. Pressée par les sans-culottes, la

Convention adopte leurs principales revendications : peine de mort contre les accapareurs, principe des greniers d'abondance et maximum général. Le 9 septembre, un décret interdit la permanence des sections et entame une campagne ouverte contre les sans-culottes. L'instauration de la dictature, qui commence à prendre place à partir d'octobre 1793 quand la situation militaire générale s'inverse, aide à la répression. La guerre de conquête remplace bientôt la guerre de défense. Le gouvernement est déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. Le Comité de salut public devient omnipotent, et les comités révolutionnaires lui sont soumis. Les militants Enragés les plus connus sont arrêtés, les réunions centrales des sociétés populaires interdites. Le mouvement sans-culotte s'arrête.

Le grand tournant de la révolution intervient au moment où Robespierre s'oppose ouvertement à Danton, pourtant sur les mêmes bases politiques que lui. L'opposition vient du fait qu'ils représentent les intérêts antagonistes des groupes bourgeois alors au pouvoir. Le Marais opte pour la stabilité, et Danton est sacrifié. Le gouvernement ne dispose alors plus d'aucune base politique. Reste la terreur aveugle qui s'abat sur tout le monde. Et Robespierre a maintenant des rêves de grandeur personnelle. La Convention prend peur et s'en débarrasse : il est arrêté le 27 juillet 1794 (9 Thermidor). La réaction thermidorienne s'installe, pourchassant robespierristes et tout individu convaincu de sans-culottisme. C'est ainsi que la bourgeoisie assooit définitivement son pouvoir.

Vincent Étipreci 75



**De Dheisheh...**

Une délégation du camp de réfugiés de Dheisheh, à côté de Bethléem, est venue en France au mois de novembre.

**... à Paris**

Le 18 novembre, aux Vignoles, nous étions une dizaine du Secrétariat international à discuter avec Naji (membre du comité populaire du camp), Safa'a (étudiante), Maha (institutrice) et Nancy (travailleuse sociale). La rencontre fut très conviviale, retrouvailles pour certains, occasion de se connaître pour d'autres. Le SI a présenté la CNT, son fonctionnement, ses valeurs, son projet internationaliste. Cela a permis un échange intéressant autour de la question de l'État, nos hôtes palestiniens étant dans un contexte extrêmement différent du nôtre, la question du capitalisme restant cependant la même. Après cette rencontre, une projection des *Pierres de Balata*, documentaire sur la situation de ce camp proche de Naplouse, était organisée dans le cadre des Écrans rebelles. Minas, le réalisateur, était présent, ainsi qu'une cinquantaine de personnes. Il s'agissait pour beaucoup de leur première visite dans nos locaux. Un débat a ensuite eu lieu. Les témoignages de nos camarades palestiniens ont été bien sûr enrichissants pour tous. Leur courage mais aussi leur joie de vivre malgré l'horreur que fait subir l'occupation israélienne sont remarquables. La solidarité internationale n'a pas été un vain mot ce week-end dans les locaux de la CNT.

Erwan ✎ Éducation 93

**... à Saint-Étienne**

L'une milite au FPLP, l'autre au Fatah. L'une est voilée, l'autre non, mais les deux sont bénévoles au centre Al Feneiq-Phoenix. Elles ont moins de 30 ans et ont grandi au camp de Dheisheh, territoire résultant du découpage catastrophique de 1948, près de Bethléem. Le mari de l'une est emprisonné dans les geôles israéliennes, l'autre y a son frère. Tous les deux sont prisonniers pour leur militantisme, pour une vingtaine d'années.

**Quelle a été la réaction de la population quand les ministres palestiniens ont été emprisonnés par Israël ?**

Il y a eu des manifés, des grèves, mais nous n'avons jamais demandé que le Hamas démissionne. Nous respectons le résultat de ces élections, car le Hamas a été élu démocratiquement (sic). Même si nous, en tant que femmes, savons qu'il ne peut que freiner notre émancipation. Le problème de l'égalité hommes-femmes est secondaire face à l'occupation israélienne.

**La situation aujourd'hui est-elle différente de celle de vos mères ?**

À chaque génération, notre situation s'améliore. Plus elle seront cultivées, plus elles auront de chances de trouver un travail lucratif. Avant, les mères refusaient que leurs filles prennent des risques pour aller étudier. Elles avaient peur des insultes, des militaires israéliens, des check points. Maintenant, elles craignent pour leur avenir et choisissent de prendre des risques pour avoir plus de chances demain. Les nombreuses grèves aussi ont permis plus de réflexion sur la condition des femmes. Leur salaire est nécessaire à la famille : le chômage masculin a augmenté depuis la construction du mur, trop d'hommes sont en prison ou morts. Le rôle de la femme dans la société a pris de l'ampleur après la première Intifada. Un rôle économique, social, politique. L'homme et la femme étaient derrière la même barricade. La deuxième Intifada n'a pas eu le même effet car elle était moins populaire, plus militaire.

D'après Elian ✎ CNT Saint-Étienne

**PORTUGAL****DES ANARCHO-SYNDICALISTES AU PORTUGAL**

**C'est maintenant au tour du Portugal de connaître le bonheur de la naissance d'une organisation anarcho-syndicaliste. En guise de faire-part, voici donc un entretien avec Manuel Baptista, enseignant et actuel président de l'Assemblée générale de Associação de Classe Interprofissional...**

**Peux-tu nous présenter rapidement votre organisation ?**

Nous sommes nés du constat que le syndicalisme d'inspiration libertaire était totalement absent au Portugal, et que le travail syndical au sein des syndicats de concertation était de plus en plus pénible pour nous. D'autre part, en créant Fesal-Portugal en mai 2005, un collectif syndical dans le secteur éducation, en tant qu'embryon d'un futur syndicat libertaire de l'éducation, nous avons eu la mauvaise surprise de constater que les enseignants et étudiants qui avaient adhéré ou qui voyaient l'initiative avec sympathie n'étaient pas assez motivés pour la création immédiate d'un syndicat du secteur. Nous avons donc travaillé, depuis mai 2006, à la création d'un syndicat interprofessionnel.

**Quelle est la situation sociale du Portugal ?**

Les soi-disants « socialistes » ont la majorité absolue au Parlement. Ils se comportent vis-à-vis des autres partis et courants de gauche comme des dictateurs,

faisant le jeu du néolibéralisme. Plusieurs personnes qui ont voté pour eux sont révoltées, mais tout dans la trajectoire de ce parti laissait entendre que cela se passerait comme ça. Les mouvements sociaux sont largement cooptés par le Parti Communiste et le Bloc de gauche (*Bloco de Esquerda*), une coalition entre

seulement satisfaire l'illusion, dans leurs bases, que leurs directions sont « vraiment combattives ». En fait, ils veulent se maintenir au pouvoir dans les structures syndicales. AC-Interpro vient perturber leur jeu. Nous avons déjà quelques signes qui montrent qu'ils sont obligés de tenir compte de notre existence.

**Quels sont vos projets ?**

À moyen terme, nous transformer en un vrai syndicat, qui fait de la lutte des classes le fondement de son travail quotidien. Pour l'instant, nous nous organisons sur une base géographique, et dès que possible par secteur et par entreprise. Nous devons dépasser, dans l'immédiat, les formalités de la reconnaissance officielle comme organisation syndicale, qui sont singulièrement plus compliquées ici qu'en France. Nous avons approuvé une déclaration de principes et une plate-forme revendicative.

Avec la nouvelle version des statuts, nous avons les documents clés qui nous définissent. Bien sûr, ils sont susceptibles d'être modifiés, améliorés. Mais ils sont un point d'accord fondamental pour notre action, dans les rapports à l'intérieur comme vers l'extérieur.

Manuel Baptista, A.C. Interprofissional  
<http://www.acinterpro.org/>



**NEM GUERRA ENTRE OS POVOS,  
NEM PAZ ENTRE AS CLASSES !**

**SOLIDARIEDADE INTERNACIONAL  
DE TRABALHADORES  
E TRABALHADORAS EM LUTA !**

trotskistes et stalinien, qui a comme objectif principal de détrôner le PC comme parti hégémonique dans la classe ouvrière. Les syndicats, les associations d'étudiants, les municipalités sont le terrain de ces rivalités. Les anarchistes ont souvent la tentation de se coller à l'un ou l'autre des partis « à gauche du Parti Socialiste », mais cela n'a pas rien donné de bon. Les luttes actuelles sont menées avec des syndicats et dominées par des bureaucrates placés par plusieurs partis. Ils ne veulent pas lutter vraiment, mais

**POLOGNE****Impel-Tom impuni ?**

**Impel-Tom fait partie de Impel SA Holding, le plus grand groupe de sécurité, nettoyage et traitement de déchets en Pologne, coté à la Bourse de Varsovie. En 2005, la société employait plus de 17 000 travailleurs. Le chiffre d'affaires était de 627 millions de zlotys, et le bénéfice de 21 millions. En 2002, la compagnie, connue pour ses pratiques antiouvrières, fut responsable de la répression brutale d'une manifestation organisée par des travailleurs d'une usine de câbles à Ozarow. Et elle ne compte pas s'arrêter là...**

Impel-Tom à Zielona Gora a licencié trois militants d'Initiative des travailleurs (IT), anarcho-syndicalistes, qui avaient dénoncé la persécution de leur employeur à l'égard de leur syndicat. Début 2006, les travailleurs de la compagnie Impel-Tom du siège de Kostrzyn entamèrent une lutte pour l'augmentation de leurs salaires. Mais, malgré les promesses, ils ne furent pas augmentés en février. Ils décidèrent alors de monter un syndicat, le premier à Impel-Tom. 12 personnes sur les 40 travaillant à Kostrzyn ont alors rejoint IT. Le 7 mars, les membres d'IT voulurent avoir une AG constitutive à l'usine d'Impel-Tom. La direction de l'entreprise décida de prendre des mesures préventives. Certaines personnes ne furent pas admises dans l'enceinte de l'usine, et deux salariés, à l'origine du syndicat, dont Jacek Rosolowski, furent licenciés. Aux prud'hommes, ce dernier accusa Impel-Tom de discriminations pour fait syndical. Après un procès de plusieurs mois, le 31 octobre, le tribunal de Zielona Gora lui donna raison et condamna la compagnie à lui verser des dommages et intérêts. Après le verdict, le 2 novembre, trois autres membres d'IT, qui avaient témoigné au tribunal, furent renvoyés. Depuis, Impel-Tom a proposé des CDD au reste de travailleurs de Kostrzyn (sauf le vigile), leur offrant des nouvelles conditions de travail dans la compagnie Acromar (appartenant à Impel-Pro). Ces nouveaux emplois n'ont pas été proposés aux adhérents d'IT, une manière de se débarrasser des membres actifs du syndicat. Nos camarades d'IT ont entrepris une campagne internationale contre Impel-Tom.

**CONTRE L'IMPUNITÉ  
D'IMPEL : SOLIDARITÉ !****SUÈDE****Vers la grève générale**

Comme prévu lors de son congrès confédéral d'octobre (voir CS précédent), les anarcho-syndicalistes de la SAC suédoise ont appelé à une journée de grève, d'action et de mobilisation le 15 novembre dans le cadre de la campagne contre la réforme des caisses de chômage et la réduction de la part payée par l'État dans l'assurance chômage (*a-kassan*).

Le 13 novembre, les sociaux-démocrates du syndicat majoritaire LO ont déclaré ne pas appuyer la grève de la SAC, considérant que le nouveau gouvernement de droite a été élu « démocratiquement » et utilise donc des moyens démocratiques. LO a de plus fait appel à la justice pour vérifier la légalité de la grève déposée par la SAC. Face à ce coup immense de LO contre les travailleurs, la SAC s'est vue contrainte de communiquer publiquement que les travailleurs affiliés à LO ne pourront suivre le mot d'ordre de grève lancé par la SAC.

Mais, malgré l'attitude inadmissible de LO et des médias, qui, aux côtés du gouvernement, ont tout fait pour que cette grève soit la plus circonscrite possible, la SAC est tout de même parvenue à organiser des manifestations à travers tout le pays, notamment à Göteborg (2 000 manifestants), Stockholm (1 800 manifestants, les trains et les métros ont cessé de circuler) et Malmö (manifestation le soir, avec 800 personnes munies de torches), où des blocages contre des organisations patronales ont eu lieu. À Göteborg, des grèves ont eu lieu dans différentes entreprises, et les salariés de la Culture ont manifesté devant le théâtre Haga. À Stockholm, Göteborg, Kalmar et Jönköping, des étudiants ont participé à la grève, affirmant que leur avenir serait affecté par les mesures du gouvernement. 180 personnes ont défilé à Umeå et 150 personnes à Gavle et Örebro. Petites manifestations à Lund, Nyköping, Kalmar, Norrköping, Växjö, Sandviken, Jönköping, Trollhättan, Vänersborg, Eskilstuna, Luleå,



Karlstad (le 18), Varberg, Uppsala, Arvidsjaur et Kristianstad. La SAC a donc su faire de cette journée un succès. Elle a contribué sérieusement à décrédibiliser le gouvernement, qui a perdu beaucoup de soutien. Les syndicats sociaux-démocrates ont bien tenu leurs promesses : ils ont boycotté la grève, la considérant comme une arme « inefficace ».

La CNT a organisé des rassemblements de solidarité (à Lille, Toulouse et Paris). Au niveau international : rassemblements de la CK-LA à Varsovie, de l'Anarcho-Communist Initiative à Istanbul et de la CGT à Madrid. La grève de la SAC s'est ainsi transformée en journée rouge et noire internationale ! Car un coup contre l'un est un coup contre tous !

Nil ✎ Secrétariat international CNT

Partout en France la solidarité s'est exprimée. Ici à Toulouse et à Lille.





## BANGLADESH

## RÉVEIL DE LA LUTTE DE CLASSES

**Au Bangladesh, un éventail de plus en plus large de groupes de travailleurs, allant des paysans sans-terre aux ouvriers du secteur textile et aux enseignants, se mobilise pour des conditions de vie décentes, pour la justice sociale.**

La *Bangladesh Krishok Federation* (BKF), organisation de paysans sans-terre et de petits paysans, et la *Bangladesh Kisan Sabha* (BKS), organisation spécifique de femmes paysannes, ont vu le nombre de leurs adhérents considérablement augmenter ces derniers temps. Selon la BKF, près de 300 000 personnes ont rejoint leur rang ces deux dernières années, montrant ainsi que leur politique d'occupation de terres portait ses fruits en termes de nouveaux adhérents. Ainsi, durant la fin de l'année 2004, ils ont réussi une occupation à grande échelle

assassinats. Dans le nord du pays, suite à l'occupation des quelque 10 000 sans-terre, des milices furent formées, à l'initiative de gros propriétaires terriens, d'après les témoignages que nous avons recueilli, pour faire fuir les nouveaux installés. Cette opération d'intimidation se solda par un échec, grâce à la mobilisation paysanne. Elle fit malgré tout quelques dizaines de blessés, dont un grave, et plus d'une quarantaine de maisons furent incendiées par les nervis. Plus récemment encore, 20 leaders locaux de l'une des premières îles occupées du sud du pays, Char Hadi, ont été emprisonnés, fausement accusés de différents crimes. Assez curieusement, ces 20 leaders paysans ont été arrêtés juste après une campagne réussie contre la privatisation de l'eau dans le secteur de Dashmina (sud du pays)...

À la fin de l'hiver dernier, une délégation de la SAC et de la CNT s'est rendue sur les sites occupés par les

Ajouté à cela que la moitié des salariés du secteur textile (ce qui représente environ 1 million de personnes et à peu près 60 % des exportations du Bangladesh) n'ont aucun jour de repos dans la semaine, que les drames, comme l'incendie d'une usine de confection de Chitaggong qui a fait pas moins de 400 morts ou encore l'effondrement de l'usine de l'EPZ l'an dernier, n'ont absolument rien changé sur les conditions de travail, on comprend que chez ces travailleurs le sentiment d'une exploitation totale ait pris des formes parfois très violentes. Les mouvements dans le Nord qui choquèrent le pays pendant plusieurs semaines en 2006 ont pu également inspirer d'autres forces prolétariennes du Bangladesh. En effet, suite à la montée des prix des engrais chimiques, les petits paysans se soulevèrent violemment. Les routes furent bloquées, des bâtiments de l'administration publique locale

furent incendiés. Pour les petits paysans, ce combat fut un combat à la vie à la mort, la flambée des prix des engrais arrivant à un moment critique de leur production vivrière. Ce mouvement réussit en partie. Considérant les travailleurs du secteur textile (la confection principalement), nous constatons qu'apparemment ils ne sont toujours pas satisfaits. Ils revendiquent toujours des minima salariaux à 3 000 taka par mois alors que les exportateurs menacent, une fois de plus, de délocaliser la production en cas de hausse des coûts salariaux. Les 15 et 16 octobre derniers, il y a eu de nouvelles manifestations dans le secteur avec des blocages de rues et des affrontements avec les forces de polices et des forces paramilitaires spéciales. On pouvait également noter certaines tensions entre les travailleurs

mobilisés et certaines directions syndicales, les premiers se sentant trahis par ces dernières.

Durant le mois de juillet, les enseignants et les employés des écoles privées, des lycées et des universités se mobilisèrent à leur tour. Environ 30 000 institutions scolaires furent bloquées, les grévistes demandant une hausse de 100 % des salaires. Par endroits, il y eut également des heurts avec les forces de police. Il y eut aussi une mobilisation courageuse dans le nord du pays contre l'ouverture d'une mine à ciel ouvert, projet qui aurait eu un impact énorme sur l'environnement et sur la vie de milliers de personnes, principalement une minorité ethnique (Adivasi). Finalement, au prix de nombreuses vies, l'exploitant anglais dut se retirer.

Au début de cette année, le journal *Asian Times* mettait en garde face à une « talibanisation » du Bangladesh, au vu des attaques des forces fondamentalistes et de l'impact de leurs activités ainsi que de l'intérêt croissant que les États-Unis d'Amérique portent au Bangladesh afin de les « aider dans la lutte contre le terrorisme ». L'année 2006 aura montré au contraire que les luttes dans le pays ont pris un tournant différent : la lutte des classes plutôt que les « guerres de religion ». Il nous semble important de continuer de suivre de près ce qui se passe dans ce pays, tout en soutenant les travailleurs qui y luttent et y pratiquent au quotidien, parfois à un prix extrêmement élevé, l'action directe!

Nous tenons à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient débattre, discuter, s'informer sur la situation des paysans sans-terre du Bangladesh et des travailleurs de divers secteurs industriels une exposition de photos prises au printemps dernier lors d'une visite de la SAC et de la CNT. Pour plus d'informations, contacter [afrasie@cnt-f.org](mailto:afrasie@cnt-f.org).

Dragi Karevski / CNT Éducation Nancy, SI  
D'après Per Erixon, SAC (Suède)



dans le nord du pays. Elle a permis l'installation de quelque 10 000 sans-terre sur des parcelles permettant de construire une habitation et d'exploiter un petit jardin potager. Dans le sud du pays, où vivent déjà sur des terres occupées près de 100 000 personnes, une série de nouvelles occupations ont commencé au printemps 2006. Des meetings en ville et à la campagne sont tenus régulièrement, et des comités locaux sont constitués et régulièrement renouvelés. Ces dernières années, les leaders locaux et nationaux sont constamment sur les routes, parcourant le pays de part en part, essayant d'organiser localement les paysans sans-terre.

## Milices vs sans-terre

Cependant, le développement et les succès de la BKF et de la BKS s'accompagnent d'une répression de plus en plus forte de la part des autorités, des forces de police et des forces réactionnaires en général. En plus du harcèlement policier, les sans-terre occupant des sites ont à subir des violences physiques touchant souvent les femmes, comme des attaques à l'acide, des menaces de mort et quelquefois des

paysans. Certains de ces sites étant occupés depuis plus de dix ans et d'autres depuis moins d'un an, nous avons pu nous rendre compte de l'étendue du travail effectué et de la difficulté de pérenniser les occupations, difficulté liée à la fois aux conditions de pauvreté extrême ainsi qu'aux diverses pressions et attaques que les paysans subissent régulièrement.

## Une solidarité sans faille

À la fin du printemps, au moment où les sans-terre déclaraient une nouvelle occupation dans le Sud, les travailleurs du textile de la région de Dhaka se sont mobilisés massivement. Durant plusieurs semaines, en mai et juin, des milliers de travailleurs du textile, principalement dans l'EPZ Dhaka (*Export Processing Zone*), prirent la rue et démarrèrent des manifestations, pour certaines assez violentes. Plusieurs usines furent brûlées, il y eut des émeutes violentes, et de nombreux manifestants furent blessés et arrêtés. De nouveaux affrontements eurent lieu au milieu du mois de juillet. Après un accord préliminaire (*Memorandum of Understanding*), la situation s'est un peu refroidie, les travailleurs du textile attendant les résultats de la discussion tripartite (gouvernement, patronat et exportateurs) visant à définir de nouveaux minima salariaux. Une fois les résultats de la discussion tripartite rendus publics, début octobre, les travailleurs du textile reprirent la rue. De nouvelles manifestations avec à nouveau des affrontements violents réapparurent à Dhaka et à Savar (près de l'EPZ). Cependant, cette fois-là, il n'y eut aucun affrontement au sein de l'EPZ. Les revendications des travailleurs depuis le début des manifestations en mai étaient des salaires minimaux de 3 000 taka par mois, alors que le patronat, suite aux discussions tripartites, n'offrait que 1 600 taka. Il est à noter que le salaire minimum à l'heure actuelle, 900 taka (soit 13 euros), n'a pas augmenté depuis 1994 bien que l'inflation ait été très importante.



TOUTE L'ACTUALITÉ  
INTERNATIONALE  
DE LA CNT EST SUR  
[WWW.CNT-F.ORG/INTERNATIONAL](http://WWW.CNT-F.ORG/INTERNATIONAL)



## Oaxaca toujours

Dans l'État mexicain d'Oaxaca, depuis plusieurs mois, le peuple s'est soulevé contre le despote au pouvoir, Ulises Ruiz (voir les précédents numéros du CS). Une Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca (APPO) s'est formée suite à la répression d'une longue grève d'enseignants de la région, et réunit des centaines d'organisations diverses. Alors que l'APPO contrôlait une grande partie de la ville, le 27 octobre, des paramilitaires au service du gouvernement local ont tiré sur des barricades, faisant quatre morts. Cela a été le prétexte révé du gouvernement fédéral pour envoyer la PFP (police militarisée) à Oaxaca. Elle est entrée dans la ville le 29 et a depuis repris le contrôle de l'université puis de toute la ville. Aujourd'hui, la PFP et l'AFI (les Renseignements généraux locaux) sèment la peur : des centaines de personnes arrêtées, torturées, des disparus, des blessés et sans doute des morts. Plus que jamais la solidarité internationale est nécessaire. Voir <http://cspcl.ouvaton.org/www.asambleapopulardeoaxaca.com>



## I 07

La CNT organise les Conférences internationales syndicales (I 07) qui se tiendront à Paris du 28 avril 2007 au 1<sup>er</sup> mai 2007. Ces rencontres font suite à celles de San Francisco en 1999 (I 99) et d'Essen en Allemagne en 2002 (I 02). À cette occasion, nous attendons des délégations internationales qui viendront des quatre coins du monde : Colombie, Bangladesh, Mexique, Palestine, Suède, Cameroun, Maroc, Burkina Faso, Espagne, Argentine, Pologne, Portugal, etc. Pour permettre la venue des camarades sud-américains, asiatiques, palestiniens et africains, la CNT se propose de financer une partie des billets et des visas. En effet, I 07 ne sera un succès que si nous permettons à ces camarades de venir, car notre internationalisme ne doit pas se limiter qu'au seul continent européen. Aussi, nous invitons tous les sympathisant-e-s et militant-e-s de la CNT, syndicats, UL, UR, fédés, à mettre la main à la po poche!!! Les chèques sont à adresser au SI (33, rue des Vignoles, 75020 Paris) à l'ordre de la CNT (mention I 07 au dos du chèque).



## BRUCE CLARK DOMINATIONS

Peintre d'origine sud-africaine, Bruce Clarke a vécu en Angleterre et réside aujourd'hui en région parisienne, après un court séjour au Mexique. Son travail est basé autour de l'Afrique. Si produire des images aujourd'hui a indéniablement un rôle social, lorsque ces images sont le produit d'une Europe ex-colonisatrice et qu'elles traitent de l'Afrique, les problématiques sont multiples. Lui-même ne s'exempte pas de questions : « C'est problématique, ces images d'Afrique, parce que l'Européen qui les produit est dans une position dominante, privilégiée et partielle. C'est pour ça que j'essaie de faire mes images qui évoquent l'Afrique avec du politique, des idées, plus que du descriptif. »

Si le travail de Bruce Clarke se démarque aujourd'hui, c'est parce qu'il joue au moins sur deux niveaux (que séparent les tenants de l'ordre établi) : il est artiste et militant. Le média qu'il utilise le plus est la peinture, la toile, la tache faite dessus, la représentation occasionnelle qui prend son sens avec le contexte – en tout cas avec la volonté de rendre à l'image son caractère social, politique. « J'essaie d'influer sur la masse des autres images représentées. Si on n'occupe pas cet espace avec des images un peu différentes, on cède à ceux qui dominent le marché, le monde de l'image, les publicitaires qui produisent des images consensuelles, idéologiques et abrutissantes. Si on laisse aux grandes institutions liées aux structures de pouvoir la production d'images de l'Afrique telle qu'elles la voient maintenant, telle qu'elles l'ont vue avant, là aussi, c'est la même problématique que la publicité : on reproduit des stéréotypes, des archétypes de situations simplistes. » Et le meilleur moyen de ne pas produire une image formatée et manipulatrice est de parler en son nom propre, pas au nom des autres : « Quand on produit un tableau ou une photo, c'est par définition subjectif. Ça vient d'un individu qui exprime son point de vue sur quelque chose. Ce que je revendique quand même, c'est le rôle de l'artiste en tant qu'intellectuel, générateur de sens. » Pour que son art génère un sens particulier, autonome et subjectif, Bruce Clarke se rapproche le plus possible de l'abstraction... en restant dans le figuratif : essentiellement des corps noirs – parfois tronqués, par-

fois entiers – des visages, des situations « de combat » (série de boxeurs), sur un arrière-plan généralement sobre, uni, blanc. Un assemblage hétéroclite de taches, de formes, de couleurs qui prennent sens globalement.

« Il y a un jeu entre le tracé, le dessin d'un personnage et le fait que la plus grande partie du tableau est constituée de taches de couleurs, des taches dans lesquelles on peut imaginer le personnage complet, des personnages qui se fondent tous les uns dans les autres, sans séparation. » Une des particularités de ces toiles est la présence de texte. Des bouts de papiers collés, extraits des journaux qui véhiculent la pensée officielle. Des bouts de papiers « pas coupés, déchirés ! C'est important. Jamais une ligne droite. Je décontextualise par les mots, les bouts de phrases. À partir du moment où tu les colles dans le tableau, c'est une mise en scène, les gens le remarquent. Mise en scène de quelques mots choisis dans un journal qui en contient des centaines de milliers. C'est une manière de dire que souvent le contexte détermine le sens ».

### Rappeler l'Afrique à la pensée

De son enfance sud-africaine, Bruce Clarke garde un goût amer de la réalité en Afrique, du pillage des richesses au terrain de jeu qu'en on fait les puissances occidentales, jusqu'à leur implication dans le génocide des Tutsis et des Hutus modérés par les Hutus au Rwanda en 1994. Les observateurs avisés, au nombre desquels Bruce Clarke, l'ont senti venir, et ça n'a pas raté. On parle d'un million de morts. Après avoir tenté d'alerter les médias ou l'opinion publique, Clarke a entamé, depuis 2000, l'expérience d'un mémorial, à Kigali, dédié aux victimes. Son projet, toujours en cours, porte le nom de *Jardin de la mémoire* : « Ce sera un million de pierres posées, c'est en cours depuis des années, ça avance. La problématique était de donner du sens à un mémorial pour les victimes du génocide – une statue sur une place publique, c'est dérisoire pour un génocide. Il faut toujours penser le médium qu'on exploite par rapport au public ou au but recherché. » Une toile n'aurait pas été appropriée, c'est le moins qu'on puisse dire. Clarke, pour ce projet hors normes, délaisse ses pinceaux pour le land art, la modification du paysage par les proches des victimes du génocide : chacun est invité à déposer une pierre marquée d'un signe distinctif en souvenir d'une personne assassinée lors de l'été 94. Bruce Clarke sait aussi se faire photographe : « Pour moi, la photo, c'est le contact avec le réel.

Les photos que je fais, c'est social, pas plastique. Ce sont des documents, comment je vois la réalité à un certain moment. La photo signifie par essence que tu es là ; la peinture, tu peux n'y avoir jamais été. Une chose qui manque dans la peinture d'après moi, c'est ce lien avec le réel. » Il est l'auteur de plusieurs reportages dans ces lieux d'oppression particulièrement rudes, Afrique du Sud et Rwanda, mais aussi Palestine. Il en profite pour écharper un peu le monde de l'art contemporain occidental : « Il y a dans le milieu de l'art contemporain un certain vide de sens où la technologie prime sur le contenu, la forme sur le fond. Par exemple aux Beaux-Arts, on fait maintenant presque obligatoirement de l'informatique, du



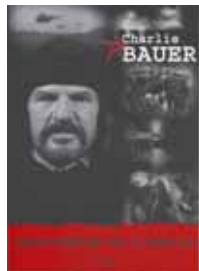
numérique... Bien sûr ça offre de nombreuses possibilités, mais il y a trop souvent une concentration sur la forme et une absence de sens. Il y a quelque temps, j'aurais dit comme critique des nouvelles technologies dans l'art contemporain qu'on les utilise parce qu'on n'a rien à dire, mais aussi parce qu'elles peuvent impressionner les gens. » Bruce Clarke expose régulièrement au musée des Arts derniers (Paris 15<sup>e</sup>), consacré à la création africaine contemporaine, sans doute moins branché et beaucoup plus engagé. Ses toiles sont aussi régulièrement utilisées par les éditions Homnisphères pour illustrer des couvertures d'écrivains et penseurs d'Afrique peu connus ici, tels Mongo Béti ou Bassidiki Coulibaly.

*Dominations* est le titre de « son » livre paru aux éditions susmentionnées. Là encore, Bruce Clarke jette un pavé dans la mare des conventions et revendique la « volonté de rester dans la

contradiction ». « Même si j'ai écrit "ceci n'est pas un livre d'art" en première ligne, c'est évident que c'est un livre d'art. Je pose la question : c'est quoi un livre d'art ? À quoi ça sert ? En gros, ça sert à reproduire des tableaux, des œuvres, des images d'art, mais ça sert aussi à ne pas leur donner de sens. Quand je dis "ceci n'est pas un livre d'art", c'est parce que je veux donner du sens, à travers le texte qui accompagne les images, qui les contextualise, qui explique un peu ce qu'il y a autour. » Petite taille et importance du texte et du graphisme ajoutent à la nouveauté déjà proposée par ses toiles. Cette volonté de s'affranchir des règles du milieu tout en explorant et en jouant avec son médium de prédilection est très cohérent avec le fait de mettre l'Afrique en avant. Ne pas se soumettre à la pensée unique et rappeler l'Afrique à la pensée.

Bastien Culture-Spectacle RP

### Une certaine idée de la liberté



Dans des déambulations des prisons (« l'espace fasciste que se permet la démocratie ») des Baumettes à celle d'Hensisheim en passant par Clairvaux, Charlie Bauer parle de tout : son engagement au FLN, Bakounine, Marx et Engels, les QHS, Jacques Mesrine, les expropriations, son père résistant, la torture, les mutineries... le tout en une heure

de pur bonheur théâtral, en nous invitant à « réinventer un autre social et à pratiquer notre invention » puisque « ceux qui vivent sont ceux qui luttent ».

Charlie Bauer, *marathonien de l'espoir*, 2006, Dam



### Le retour !

Ils ne sont pas ressuscités, non ! Tout simplement vivants ! Après avoir été le compositeur batteur des feus Sheriff, Manu laisse aujourd'hui tomber les baguettes pour la guitare et le chant et s'acoquine avec deux guérilleros : Richard à la batterie et J.-P. à la basse... Hop là ! Fab, un deuxième Sheriff, le guitariste cette fois-ci, arrive en renfort ! The Hop la ! est un pur punk-rock'n'roll-band old school, sur scène depuis le début de l'année 2005. Leur 1<sup>er</sup> démo leur permet de faire une cinquantaine de concerts dans toute la France. Début 2006, ils enregistrent leur 1<sup>er</sup> album à Londres : *Rigolus* est dans les bacs depuis le mois de mai. À se procurer absolument, tant pour le son impeccable que pour les textes de Manu, sensibles et révoltés. Le groupe a déjà repris les tournées et sillonnera à nouveau les routes à partir de janvier. Extraits et vidéo sur leur site [www.thehopla.net](http://www.thehopla.net).

### À lire *Connaître l'ennemi*

Les éditions Tallandier se sont lancées dans une lourde tâche : publier le journal de Goebbels, propagandiste du nazisme. Après les années 1943-45, le tome 2 est consacré aux années 1923-33, avec la stratégie de prise de pouvoir développée par Hitler et ses complices. Cette lecture, parfois pénible, les trémolos sentimentaux du père Joseph et sa vision des femmes sont à la limite du supportable, apporte un éclairage inédit sur le délire antisémite et la lutte incessante, avec les milices SA, de ceux qui allaient devenir maîtres de l'Allemagne. Il s'agit là du témoignage d'un des hommes clés du III<sup>e</sup> Reich, étalant son idolâtrie pour son maître et ses haines pour ses comparses. Pitoyable, Goebbels est animé par une continuelle satisfaction de lui-même, utilisant les autres comme des pions au service de son ambition et de celle de son chef. Néanmoins, en ces temps troublés, il n'est pas inutile de replonger dans cette épopée nauséabonde. Et pour se rincer la tête, il est bon de relire dans le journal de Victor Klemperer, juif allemand passant toute la période nazie à Dresde. Ou comment voir les méfaits au quotidien de l'antisémitisme. *Journal 1923-1933*, Joseph Goebbels, Tallandier. *Mes soldats de papier (1933-1941)* et *Je veux témoigner jusqu'au bout (1942-1945)*, Victor Klemperer, éditions du Seuil.



### À voir *Ni vieux ni traîtres*

« Nos défaites ne prouvent rien si ce n'est que nous étions peu nombreux pour lutter contre l'infamie. » Cette phrase de Brecht, c'est Jacques, personnage principal du documentaire de Pierre Carles et Georges Minangoy, qui la cite. Membre du MIL et des GARI, il dit la joie du « militantisme sans calcul », le voisinage avec Action directe, la lutte contre le franquisme... On y croise Yves, Joëlle dans un de ses derniers entretiens. Et la gestation douloureuse d'un film qui se heurte à la critique. *Ni vieux ni traîtres*, de Pierre Carles et Georges Minangoy, à commander chez Pages et Images productions, [contact@pagesetimages.com](mailto:contact@pagesetimages.com)





# ÉGALITÉ DES CHANCES, L'ÉCOLE CONTRE LE PEUPLE!

**Enseignants, il y a des constats cruels : l'école de la République, laïque et obligatoire, n'a jamais eu pour mission la réussite de tous les élèves. La loi sur l'égalité des chances, « l'éducation à l'orientation » dès 14 ans, le socle commun des connaissances, les dernières directives ministérielles concernant l'apprentissage de la lecture redessinent les contours d'une école du tri social.**

Il y avait urgence à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour la fragile République d'imposer d'un côté à la bourgeoisie rurale (plutôt conservatrice, religieuse et royaliste) et de l'autre à la classe ouvrière (plutôt soucieuse de son indépendance et de son émancipation – « En 1860, à Paris, 87 % des ouvriers savent lire et écrire<sup>1</sup> »), une école capable d'unifier ces deux France, une école qui soit surtout en mesure de répondre aux enjeux économiques de l'époque. Les valeurs fondatrices de cette école s'affirmeront universelles, le mode de transmission des savoirs se fera magistral, la pédagogie sera axée sur la discipline, le par cœur et le mérite. Il faut de l'ordre (écoles non mixtes, classes d'âge, etc.). Les plus méritants obtiendront le certificat d'études et pourront, s'ils en ont les moyens, poursuivre leurs études (50 % d'une classe d'âge obtenaient alors le certif...). L'école de Jules Ferry durera jusqu'à la fin des années 1965-1970 avec la création des sixièmes de collège. Pour autant, si l'ensemble d'une classe d'âge accède, enfin, aux études secondaires et si, depuis, « le niveau scolaire moyen obtenu par les récentes classes d'âge n'a cessé d'augmenter », la sélection scolaire se perpétuera autrement, notamment par le développement des filières professionnelles (BEP, bac pro, etc.). Bilan : à 18 ans, près de 20 % des jeunes ont arrêté leurs études, près de 30 % d'enfants d'ouvriers contre 5 % d'enfants de cadres<sup>2</sup>. Quant à la pédagogie, toutes les tentatives innovantes pour en finir avec l'arbitraire du maître (la pédagogie institutionnelle de Fernand Oury), les pédagogies actives (celles de Freinet) ou les projets pour en finir avec le par cœur ou le faire semblant se verront discréditées, voire condamnées par l'institution.

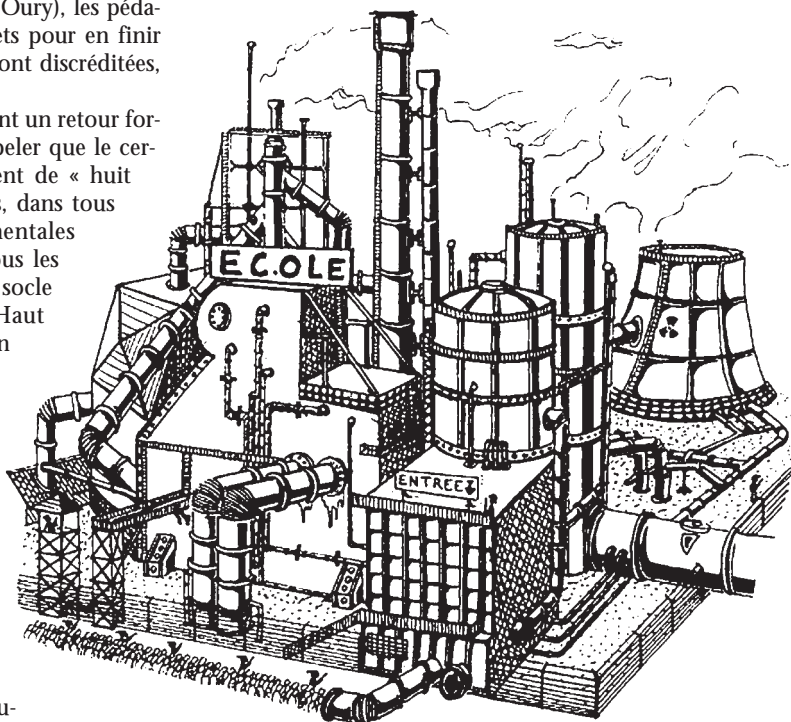
En cela, les lois Fillon et de Robien constituent un retour forcé à cette école de Jules Ferry. Faut-il rappeler que le certificat d'études à 14 ans était l'aboutissement de « huit années de travail, la certitude d'avoir acquis, dans tous les domaines, les connaissances fondamentales immédiatement utilisables dans la vie de tous les jours ». En quelque sorte, l'ancêtre du « socle commun de connaissances » dont le Haut Conseil de l'éducation a rendu public, fin mars, les premières recommandations (reprises et reformulées dans la circulaire de rentrée de septembre 2006). « L'école a une obligation de résultats, effectifs et vérifiables. » La seule nouveauté étant l'apprentissage d'une langue vivante étrangère, mais il faudra viser un niveau de communication se limitant à des « tâches simples et habituelles ». De même, la réforme des zones d'éducation prioritaire, le projet « ambition réussite » prévoit que les collégiens ayant obtenu une mention très bien au brevet (les mentions, une nouveauté?!) puissent intégrer le lycée de leur choix dans

leur académie. Retour du mérite et de la ségrégation scolaire, loin de la mixité et du brassage social. Dans cet esprit, l'autorisation du travail de nuit pour les mineurs, inscrite dans la loi sur « l'égalité des chances », est d'une cohérence redoutable. Il est bien question ici d'une école pour le peuple, celui des banlieues de préférence.

Sous couvert de méritocratie ou d'égalité des chances, ce mythe de la réussite pour tous par l'école est l'objet de toutes les méprises. Cette école profite à une élite, qui en maîtrise les codes. Cette vérité inavouée est devenue insupportable. Tant pour les élèves qui « décrochent » ou ceux qui « perturbent » les cours que pour les enseignants soumis à des contradictions parfois insurmontables (entre l'engagement de faire réussir tous les élèves, les programmes et cette école de la reproduction sociale). Il y a urgence à repenser l'école : ses missions, ses contenus, son organisation. Une rentrée idéale<sup>3</sup> ne serait possible qu'à cette condition. Les propositions ne manquent pas. N'en déplaise à leurs détracteurs, relisons les pédagogues! Mais n'oublions pas : tant que l'injustice présidera aux choix de société, il sera hasardeux de prôner l'égalité à l'école. Un rêve? Cela sera toujours mieux que de vivre un cauchemar!

Nathalie Astolfi, Alain Dervin ✎ CNT-Éducation Paris et Seine-St-Denis

1. Références historiques et citations sont empruntées à Jean Foucambert, *L'école de Jules Ferry, un mythe qui a la vie dure*, éditions de l'Association française pour la lecture.
2. Laurent Ott, *Pourquoi ont-ils brûlé les écoles ? Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, éditions de la Découverte.
3. Mehdi Ouraoui et Pierre Singaravelou, *Libération*, 23 août 2006, pages « Rebonds ».



# ROULER UNE PELLE AU VENT?

**Récemment il y eut pléthore, sur les ondes hertziennes et sur les rotatives, de documentaires et de témoignages sur les taules et les taulards. Pendant vingt-quatre heures. Avant que tous ces moyens, ironiquement dits « de communication », ne passent d'un seul élan au PSG et à ses hooligans.**

Pas de scoop à l'origine de cette poussée de mièvre, ni mutinerie ni révolte, mais la clôture des États généraux de la condition pénitentiaire, organisés par l'OIP (Observatoire international des prisons) et une dizaine d'associations plus ou moins syndicales ou caritatives. Des consultations ont eu lieu. Un quart – et c'est un nombre énorme – des personnes détenues s'y sont exprimées, mais aussi bon nombre de détenants (matons, juges, aumôniers, etc.). On voit bien qu'il ne s'agissait, essentiellement, que des conditions d'enfermement, de forme, et pas du tout d'une remise en question du système judiciaire. Mais forme et fond sont-ils si antipodiques que cela?

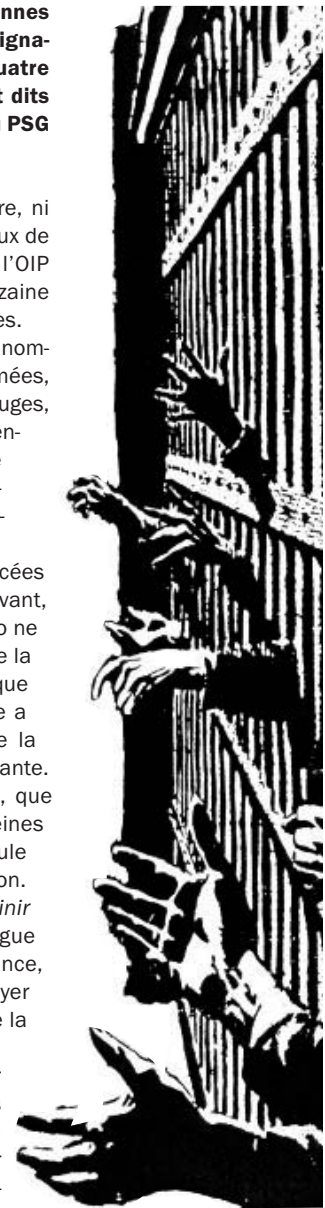
Rappelons que la prison pour tous est l'une des avancées sociales issues de la révolution de 1789. Auparavant, seuls les aristos et assimilés y avaient droit, le peuple ne bénéficiant que des galères ou des travaux forcés, de la potence ou du pilori. Au nom de l'égalité telle que conçue par la bourgeoisie, tout citoyen ou citoyenne a désormais sa place dans les geôles et cachots de la république... La notion de progrès est souvent grimaçante. On aura compris, mais cela va mieux en le disant, que nous sommes pour la suppression absolue des peines d'enfermement, fût-il confortable, et que la seule réforme souhaitable de la prison est son abolition. Renvoyons ici à l'excellent recueil *765 raisons d'en finir avec toutes les prisons* (l'Insomniaque) et à l'exergue « Construire des prisons pour enrayer la délinquance, c'est comme construire des cimetières pour enrayer l'épidémie » (*Non*, de Roland Hénault, ex-Guimou de la Tronche, Éditions libertaires).

Sade, le divin marquis, fut condamné à mort pour crime de sodomie. Deux siècles et demi après, nous rigolons des sinistres andouilleries du temps passé. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, soyons certains qu'on rigolera de savoir qu'en 2006 on écrouait les voleurs de poule, les sans-papiers, les tapineuses et les montreurs de cul aux cognes – alors que monnaie, frontières et maréchaussée auront disparu du paysage depuis belle lurette, comme l'ont fait monarchie absolue, esclavage et inquisition.

L'inutilité sociale et morale de la prison ne pouvant échapper à quelque regard que ce soit, elle ne se maintient, tant mal que mal, que pour des raisons de politiciaille et de profits économiques. Et les entaulés en prennent plein les chaussettes.

C'est là l'importance d'une association comme l'OIP, ou des quelques petits collectifs qui éditent canards ou animent émissions de radio libre (*l'Envolée*, *Ras les Murs*, *Vive les Mutins*, etc.). Dénoncer sur la place publique les vices de l'écrou : tabassages, promiscuité, humiliations, inexistence de soins sérieux, non-droits permanents, bouffe dégueulasse, interdiction d'une sexualité satisfaisante, surexploitation du travail, etc., ce n'est pas du vent. C'est déjà, au travers de son fonctionnement, démolir la justesse expédivite de cette insupportable institution.

Jimmy ✎ CNT Éducation 93



## LE COMBAT SYNDICALISTE

<b>Directeur de la publication</b> Jean-Luc Roubier CPPAP N° 0608S06521-TGI N°97/93
<b>Rédaction</b> combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris
<b>Administration</b> cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
<b>Abonnements</b> Voir le coupon ci-contre
<b>Impression</b> Imprimerie 34 8 rue de Bagnolet, 31500 Toulouse
La rédaction, la saisie des textes, la correction, le SR, la mise en page, la conception, le routage et l'administration du <i>Combat syndicaliste</i> sont effectués par des syndiqués après leurs journées de travail.

## ERRATUM

Dans le numéro 311 de novembre, nous nous sommes trompés dans la signature de l'article de une : l'auteur est Jacques Langlois, du syndicat de l'Énergie RP. Toutes nos excuses à lui et merci.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail.

## ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de

30€ (soutien),  22€ (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE .....

CP ..... VILLE .....

SECTEUR D'ACTIVITÉ .....

PROFESSION .....

MAIL .....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste* c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.



# CNT

**POUR UN SYNDICALISME  
RÉVOLUTIONNAIRE &  
ANARCHO-SYNDICALISTE**

**Contrôle des négociations par la base**

**Assemblée générale souveraine**

**Refus des permanents syndicaux**

**Refus des hiérarchies salariales**

**Délégués élus et révocables**

**Autogestion des luttes**



**Confédération nationale du travail – BP 30423 – 35004 Rennes CEDEX – Tél. : 0810 000 367**